

Note du Directoire du CAPES/CAFEP externe d'histoire-géographie

En histoire, les programmes de 2026 et 2027 restent les mêmes que ceux déjà annoncés en 2025.

En géographie, le seul changement de programme vaut pour le programme de 2027 où l'Amérique latine est remplacée par le Pacifique.

PROGRAMME 2026

HISTOIRE

- Gouverner l'Empire romain de Trajan à 410 après J.-C.
- Église, société et pouvoir dans la chrétienté latine (910-1274)
- L'Empire colonial français en Afrique : métropole et colonies, sociétés coloniales, de la conférence de Berlin (1884-1885) aux Accords d'Evian de 1962

GÉOGRAPHIE

- Environnements : approches géographiques
- L'Amérique latine
- Les littoraux français (question nouvelle en 2025)

HISTOIRE

- **Gouverner l'Empire romain de Trajan à 410 après J.-C.**

La nouvelle question d'histoire ancienne mise aux concours du CAPES externe et du CAFEP d'histoire-géographie à partir de la session 2024, dont la thématique sera commune avec celle de la question d'histoire ancienne de l'agrégation externe d'histoire à partir de cette même session 2024, a pour ambition d'analyser un objet qui a suscité un important questionnement historique et un renouvellement historiographique considérable au cours des trois dernières décennies. Malgré sa familiarité apparente, la notion d'empire ne va pas de soi et les différents travaux scientifiques qui l'ont interrogée, menés notamment, en France, par Christophe Badel et Frédéric Hurlet, en ont proposé une définition fondée sur l'analyse des différents empires antiques. En dépit de leurs différences, ces travaux ont permis de mettre au jour les éléments constitutifs de la notion. On entend généralement par empire un vaste ensemble de territoires gouverné depuis un centre de pouvoir unique, qui peut être stable ou mobile. Au critère de l'extension territoriale s'ajoute celui de la diversité des peuples qui y vivent. L'empire suppose, par son existence même, de résoudre de façon originale, efficace et durable des problèmes spécifiques d'administration et de gouvernement. La notion d'empire pose donc d'emblée la question du pouvoir, entendu à la fois comme un système de domination et comme une forme d'organisation sociale et politique.

Quand bien même la réflexion ne négligera pas l'étude des dynamiques et des facteurs qui président à l'expansion d'un empire, puisque les Romains pensaient leur empire comme dépourvu de limites (*infinitum*), il s'agira plus fondamentalement de comprendre comment cet empire fonctionnait, en étudiant la façon dont il était administré et gouverné, les phénomènes de délégation de tâches administratives aux élites locales, le rôle de la circulation des hommes, des biens et des informations, les ressorts économiques, sociaux,

Concours externe du Capes/Cafep

Section histoire et géographie

Programme des sessions 2026 et 2027

culturels et politiques du consentement ou de la sujétion au pouvoir impérial. Cette focalisation sur les pratiques de l'administration et du gouvernement des empires est cohérente avec le déplacement du questionnement historique depuis plusieurs décennies. Il y aurait une spécificité de l'empire romain et, plus largement, des empires antiques, dans ce décalage entre leur longévité et leur étendue, d'une part, et la faiblesse apparente des moyens humains et techniques pour garantir leur viabilité, de l'autre.

Le choix de la limite haute, le principat de Trajan (98-117 après J.-C.) permet d'étudier l'Empire romain à son apogée territorial. Un siècle après la mort d'Auguste, les structures de l'administration et du gouvernement de l'Empire, partiellement héritées de la République et amplifiées et complétées par les successeurs du premier empereur, ont fait la preuve de leur efficacité, malgré l'accroissement territorial et en dépit des changements de dynasties et d'une guerre civile (68-69 après J.-C.) qui n'eut rien d'une guerre de sécession. Honoré du titre d'*optimus princeps* (le meilleur des princes), Trajan est perçu comme le modèle du bon empereur. Cette périodisation, spécifique à la question telle qu'elle est proposée au CAPES et au CAFEP, est également motivée par la volonté d'établir un lien plus étroit avec les programmes scolaires. Le choix du sac de Rome par Alaric comme limite basse, un événement qui a marqué les esprits sans changer le cours de l'histoire, présente l'intérêt de faire le pari du temps long et de penser les effets de séquences événementielles et de processus fondamentaux pour réfléchir à ce sujet : les événements qui participent de ce qui a été longtemps appelé la crise du III^e siècle mais qui s'inscrivirent en réalité dans une période allant de 235 à 284 après J.-C et ne concernèrent jamais toutes les provinces, les expériences tétrarchiques, la christianisation et les trois persécutions générales des chrétiens, qui constituent des moments importants d'intervention du pouvoir central dans les affaires locales. Ce choix a également pour fin de rapprocher cette question de celle de l'agréation externe d'histoire.

La connaissance des II^e et III^e siècles permet de mieux saisir la spécificité d'une période (284-410) marquée par un nouveau rapport à l'espace impérial, à l'ordre socio-politique, aux modes de transmission et aux relais de l'autorité des centres aux périphéries, à la place des non-Romains. Au cours de cette période, le territoire impérial romain se trouve progressivement « dupliqué » (S. Destephen) en entités, l'Occident et l'Orient, qui n'en conservent pas moins des liens très étroits. Les différences entre les deux espaces ne doivent toutefois pas être exagérées, comme en témoigne l'essor du latin comme langue administrative en Orient au IV^e siècle. C'est également en lien avec la question de l'unité de l'Empire qu'il faudra envisager la question religieuse : il n'y a pas encore d'unification du christianisme, qui n'a pas la même présence en Occident et en Orient. Cette période est également marquée par des réformes, qui inaugurent une nouvelle façon de gouverner l'Empire. Les moyens humains, fiscaux et militaires mobilisés pour répondre aux invasions extérieures et aux usurpations intérieures sont supérieurs à ce qu'ils avaient été jusqu'alors. On observe également une multiplication des provinces et des résidences impériales, ainsi qu'une mobilité du pouvoir suprême, dont l'itinérance devient systémique jusqu'à la fin du IV^e siècle.

L'étude de « l'empire romain dans le monde antique » figure au programme de la classe de sixième dont il constitue le thème 3. Il comprend notamment une réflexion sur les conquêtes, la paix romaine et la romanisation. Ces problématiques scolaires développent des questions scientifiques qui ne cessent de nourrir le débat historique : les motifs de la conquête et, surtout, les ressorts du pouvoir d'un empire qui se distingue par sa durée et son étendue. Dans cette perspective, l'étude des mécanismes de l'intégration de l'Empire romain et de la production du consensus à l'échelle impériale est fondamentale. S'ajoute l'étude des « chrétiens dans l'Empire », qui invite à analyser le changement d'attitude fondamental de l'Empire romain à l'égard du christianisme. « Les relations de l'Empire romain avec les autres mondes anciens » portent sur les échanges commerciaux à longue distance à travers l'Asie et sur la Chine des Hans, mais le questionnement peut être élargi aux interactions entre empires, sociétés et cultures diverses.

Le thème 1 du programme de la classe de seconde porte sur « Le monde méditerranéen, empreintes de l'Antiquité et du Moyen Âge ». Dans le prolongement de ce qui a été enseigné en classe de sixième, la réflexion se concentre également sur l'empire territorial formé par Rome, dont deux spécificités, constitutives de la notion d'empire, sont soulignées : l'étendue géographique et la diversité culturelle, notamment

Concours externe du Capes/Cafep

Section histoire et géographie

Programme des sessions 2026 et 2027

religieuse. Si le point de passage sur Auguste sort du cadre chronologique de la question, il n'en invite pas moins à étudier la « naissance de l'empire romain », non pas au sens territorial mais politique, ce qui est l'occasion de réfléchir, précisément, aux relations entre empire et nature du pouvoir politique. Plusieurs thèmes, qu'il s'agisse du droit romain, des rouages administratifs ou du recrutement et de la formation des cadres permettent d'établir des comparaisons entre les différentes périodes de l'histoire de l'Empire romain. Le point de passage sur « Constantin, empereur d'un empire qui se christianise et se réorganise territorialement » est en revanche au cœur de cette nouvelle question d'histoire ancienne.

Des liens avec l'Enseignement Moral et Civique sont également possibles. En classe de seconde, le programme est articulé autour de la notion de liberté, dans l'axe 1 « des libertés pour la liberté ». Un des quatre domaines de réflexion porte sur « les libertés de l'individu : libertés individuelles, liberté de conscience, liberté d'expression, droit de propriété ». Outre la question de l'esclavage se pose celle de l'intégration des populations étrangères qui, selon les cas, conservent ou non leur autonomie juridique et fiscale, voire sont stipendiées par l'Empire romain. En classe de terminale, sont abordées les questions de la démocratie, de la laïcité, de la tolérance et de la liberté religieuse, qui permettent également d'établir des liens avec cette nouvelle question d'histoire ancienne.

- Église, société et pouvoir dans la chrétienté latine (910-1274)

Le sujet découle de la reconsidération par l'historiographie lors des trois dernières décennies de la place et du rôle de l'Église dans l'histoire sociale et politique des siècles centraux du Moyen Âge.

La mise en avant de l'Église implique une compréhension large et évolutive de celle-ci, que reflète la polysémie du terme *ecclesia* lui-même, qui, entre le X^e et le XIII^e siècle, peut renvoyer tour à tour et non sans tensions, à la société chrétienne (au sens où la société ne peut être pensée en dehors de sa structuration en Église), au lieu de culte (sanctuaire mais aussi objet de compétition seigneuriale et instrument majeur de la « paroissialisation » de la société) ou à la hiérarchie ecclésiastique, dans un contexte général de renforcement décisif de l'institution ecclésiastique associant sa distinction croissante d'avec la société des laïcs et les pouvoirs séculiers, et sa volonté de dominer l'une et les autres.

Le cadre chronologique large, qui embrasse près de quatre siècles, a en effet pour intérêt de mettre en valeur les profondes transformations qui affectent la chrétienté latine durant cette période marquée, en son cœur, par la réforme traditionnellement dite « grégorienne », que l'on considérera dans une acception renouvelée et élargie, à la fois sur le plan chronologique (en considérant ses prémisses impériaux, dans les années 1040-1050, et surtout ses effets de longue durée, récapitulés dans le concile de Latran IV de 1215 et prolongés par l'affirmation de la théocratie pontificale) et sur le plan thématique (en débordant largement du cadre institutionnel de la « querelle des investitures » ou de la discipline statutaire et morale imposée au clergé à travers les combats contre la « simonie » et le « nicolaïsme »).

Un point de départ commode est la fondation de l'abbaye de Cluny, en 910, symbole de la place croissante prise par les moines dans la société. Un point d'aboutissement équivalent est constitué par le 2^e concile de Lyon, en 1274, qui voit l'affirmation d'une papauté théocratique que ses difficultés politiques en Italie n'empêchent pas de présider à la consolidation de l'institution ecclésiastique, à la réorganisation des ordres religieux et à l'une des tentatives les plus abouties (mais aussi les plus ambiguës) d'union des Églises latine et grecque.

Les termes du sujet sont donc à comprendre dans leur association et leur interaction. Ils invitent à ne pas envisager les transformations internes de l'Église (définition du clergé et distinction des clercs et des moines, renforcement de la hiérarchie ecclésiastique et affirmation du pouvoir pontifical, essor du droit canonique et « juridisation » de l'institution, passage des congrégations aux ordres, « bureaucratisation » de la monarchie pontificale...) sans les rapporter et les lier aux mutations sociales et politiques qu'elles affectent également profondément et avec lesquelles elles interagissent en permanence. Le spectre des thématiques envisagées est donc vaste. Il embrasse :

1) tous les rapports entre mondes ecclésiastiques et pouvoirs séculiers, de l'empire au petit seigneur, des aspects institutionnels et politiques aux rapports sociaux (contrôle de l'épiscopat et des monastères, emprise

Concours externe du Capes/Cafep

Section histoire et géographie

Programme des sessions 2026 et 2027

aristocratique ou ecclésiastique sur les lieux de culte et les patrimoines, économie du don et pratiques de la conversion, compétition pour le *dominium* universel entre le pape et l'empereur...);

2) la prise en charge des populations, des dynamiques de peuplement (rôle de l'église et du cimetière) à l'encadrement seigneurial (rivalités et/ou associations entre clercs et laïcs, enjeux spatiaux et territoriaux, essor des seigneuries d'Église et des prélèvements ecclésiastiques) et pastoral (situation des desservants, rôle des sacrements et de la prédication, administration territoriale du clergé, rôle des nouveaux ordres religieux, des chanoines réguliers aux ordres mendiants) ; 3) le contrôle des croyances et des pratiques sociales qui en découle, de l'encadrement de la guerre (paix de Dieu, croisade, tournois et chevalerie, mercenariat, fiscalité), de la sexualité (définition des clercs et des laïcs au regard de la norme sexuelle et matrimoniale, contrôle du mariage et des alliances), des activités économiques (du travail agricole aux échanges et au prêt), de la mort (pratiques de commémoration, contrôle des lieux de sépulture, pastorale de la mort et de l'au-delà) ou du savoir (maîtrise de l'écrit et de la culture légitime), à la fabrique de l'exclusion et de l'hérésie (rapports aux juifs et aux musulmans, distinction d'avec les Grecs, affaires d'hérésie, justice d'Église et Inquisition) ; 4) enfin, l'ensemble des réactions ou des résistances que les transformations de l'Église peuvent susciter, des écrits polémiques à l'anticléricalisme en passant par la culture courtoise ou la refondation des pouvoirs séculiers (idéologies impériale ou royale, affirmation des communes urbaines, essor du droit civil).

Dans cet esprit, le cadre géographique est celui de la chrétienté latine dans son ensemble, car il s'agit moins d'étudier les évolutions particulières des différents espaces qui la composent que d'en approcher la logique et les dynamiques globales, en prenant en considération aussi bien ses centres (à commencer par Rome) que ses périphéries, qui peuvent être le foyer d'expérimentations inédites et qui sont par ailleurs en évolution du fait de l'expansion du monde latin aussi bien dans l'espace méditerranéen qu'en Europe centrale et septentrionale. Il ne s'agit pas de connaître de manière détaillée l'histoire propre de chacun de ces espaces, mais de les intégrer au sein d'une histoire générale ordonnée autour des transformations des rapports entre Église, société et pouvoir (à ce titre, si la croisade participe de ces transformations, notamment en ce qu'elle contribue au renforcement de la papauté, le récit événementiel des croisades, tout comme l'évolution des États latins d'Orient n'ont pas à être pris en compte par les candidats).

Les sources mobilisables sur ce sujet et susceptibles de donner lieu à commentaire sont de nature très variée : historiographique, normative et canonique, hagiographique, diplomatique, épistolaire, polémique, mais aussi iconographique, monumentale et archéologique. Leur distribution dans l'espace est toutefois inégale, ce qui explique que seront privilégiées les régions les mieux pourvues, à savoir les espaces occidentaux (Italie, France, pays germaniques, péninsule ibérique, îles britanniques).

Ce sujet recouvre de larges dimensions des programmes actuels des classes de 5^e et de Seconde.

Le thème 2 de la classe de cinquième, intitulé « Société, Église et pouvoir politique dans l'Occident féodal (XI^e-XV^e siècle) » est particulièrement concerné par cette question, la dimension religieuse et ecclésiastique étant bien évidemment mobilisée dans les trois sous-thèmes définis, concernant « l'ordre seigneurial » dans les campagnes, mais aussi « l'émergence d'une nouvelle société urbaine » et « l'affirmation de l'État monarchique dans le royaume des Capétiens ».

On notera que le thème 1 de la même classe de cinquième, « Chrétientés et Islam (VI^e-XIII^e siècle), des mondes en contact » permet d'aborder la question des rapports entre chrétientés occidentale et orientale. Le thème 1 du programme de seconde du lycée général et technologique intitulé « Le monde méditerranéen : empreintes de l'Antiquité et du Moyen Âge » met en avant de « grands ensembles de civilisation » et incite dans son second chapitre, « La Méditerranée médiévale : espace d'échanges et de conflits à la croisée de trois civilisations », à évoquer l'évolution de la chrétienté latine. Le point de passage et d'ouverture « Bernard de Clairvaux et la deuxième croisade » suppose une réflexion sur les ordres religieux et leur évolution, sur la papauté et sur l'idée de croisade.

Enfin, l'étude de cette question nourrit la réflexion pour aborder le thème 5 du programme de première de la spécialité « histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques » dont la vocation est « d'analyser les relations entre États et religions ».

Concours externe du Capes/Cafep

Section histoire et géographie

Programme des sessions 2026 et 2027

- L'Empire colonial français en Afrique : métropole et colonies, sociétés coloniales, de la conférence de Berlin (1884-1885) aux Accords d'Evian de 1962.

Elle tient compte de la manière dont l'Afrique est présente à l'époque contemporaine dans les programmes scolaires d'enseignement d'histoire et de la spécialité HGGSP, programmes scolaires que les lauréats du concours mettront en œuvre. Par ailleurs, cette thématique permet aux géographes de mobiliser les concepts de la géographie (frontière et découpage frontalier, mise en valeur, territoire, etc.) ce qui constitue un point d'appui décisif pour les épreuves du concours, tant l'épreuve disciplinaire appliquée de l'écrit que la leçon de l'oral.

Plusieurs thématiques peuvent être développées autour de la question au programme : il s'agit, à propos d'un territoire déterminé et de ses habitants ainsi que d'exemples précis, de mobiliser des notions qui ont été travaillées par la riche historiographie de ces dernières décennies, et qui ont toutes été renouvelées par une perspective d'histoire globale et de croisement des regards, comme par celle de l'histoire connectée. Ces notions sont celles d'impérialisme colonial, de société coloniale et de décolonisation. Toutes ont leur portée et leurs limites.

Il s'agit aussi de raconter une histoire, avec ses moments clefs et ses grands repères. La conférence de Berlin de 1884-1885, qui ouvre sur l'impérialisme colonial français et son heurt avec d'autres (comme lors de l'incident de Fachoda), mais aussi sur un tableau de l'empire colonial français en Afrique avant 1914, de sa composition et de son organisation juridique, institutionnelle et spatiale (départements d'Algérie, Afrique Occidentale Française, Afrique Equatoriale Française, protectorats, gouvernement par décret, Code de l'indigénat...). La conférence de Berlin permet notamment d'aborder le tracé des frontières, leurs logiques et la production de territoires qui au moment des indépendances (près de 70 ans après) se revendiquent des États-nations. On interroge aussi les limites de la domination française, une domination qui reste fragile et contestée (lutte de Samory Touré contre la pénétration française en Afrique de l'Ouest, révoltes de Madagascar de 1895 à 1906). L'aspect évolutif de cette domination et de ses contestations est aussi à prendre en compte au long de la période, avec la guerre du Rif, ainsi que l'affirmation et l'organisation d'élites contestataires au sein des colonies à l'image du Néo-Destour en Tunisie, puis la formation de futurs dirigeants comme Léopold Sédar Senghor et Félix Houphouët-Boigny. Au-delà de ces moments, le sujet invite à sortir du face-à-face entre colonisés et colonisateurs pour comprendre le fonctionnement quotidien de la société coloniale et de ceux qui la composent, dont les intermédiaires, les femmes et les chefs de village. Les candidats devront mettre l'accent sur les modalités de mise en valeur de l'Empire, les échanges économiques, sociaux et culturels entre les colonies et la métropole.

On met ainsi en rapport le projet de l'assimilation, tel qu'il a été défini par Arthur Girault dans ses *Principes de la colonisation et de législation coloniale* avec la réalité coloniale, et ce jusqu'aux réformes tardives et limitées qui font suite à la conférence de Brazzaville de 1944, dans les années qui voient les massacres de Sétif (1945), de Madagascar (1947). Les deux conflits mondiaux et l'implication des populations colonisées, voire du territoire africain durant la Seconde Guerre mondiale font surgir la partie africaine de l'Empire comme enjeu et ressource pour les belligérants. Des espoirs ou opportunités sont suscitées, alors même que l'existence des empires coloniaux est contestée par les deux puissances sorties renforcées du second conflit mondial.

Durant la Grande Guerre, le territoire africain est à la fois un enjeu et une ressource pour les belligérants alors qu'une partie des populations locales doit aller en Europe pour travailler dans les usines ou combattre sur le front. Ce rôle stratégique est amplifié lors de la Seconde Guerre mondiale, puisque la France libre accomplit ses premiers faits d'armes en Afrique en s'appuyant notamment sur des soldats recrutés en AEF. Le continent est aussi un terrain d'affrontement entre la France libre et le régime de Vichy. Des espoirs ou opportunités sont suscitées, alors même que l'existence des empires coloniaux est contestée par les deux puissances sorties renforcées du conflit.

La décolonisation de l'Afrique, entre règlements tunisien et marocain, guerre d'Algérie, décolonisation de l'Afrique subsaharienne, à la charnière des IV^e et V^e Républiques, est à inscrire dans la longue durée des rapports entre la métropole et ses colonies, de l'exposition coloniale de 1931 qui témoigne d'un intérêt de

Concours externe du Capes/Cafep

Section histoire et géographie

Programme des sessions 2026 et 2027

surface aux débats sur les conséquences économiques et géopolitiques de cette décolonisation. Mais la question de la place des nouveaux Etats décolonisés dans un monde marqué par la guerre froide et l'émergence du tiers-monde (conférences de Bandung (1955) et de Belgrade (1961)) est aussi centrale. Enfin, la complexité de la société coloniale – des sociétés coloniales, qui se joue à la fois dans des questions d'identités, dans le fait que l'on se trouve ou pas dans une colonie de peuplement, dans des interactions multiples, des transferts culturels à la résistance ou à la réaffirmation culturelle, dans les rapports économiques au sein des territoires, doit être mise en relief tout autant durant la période coloniale qu'au moment des indépendances.

Dans les programmes du cycle 4, au collège, en 4^{ème}, le thème 2, « L'Europe et le monde au XIX^e siècle », comporte un axe « conquêtes et sociétés coloniales ». Il est indiqué « qu'on pourra observer les logiques de la colonisation à partir de l'exemple de l'Empire colonial français. L'élève découvrira le fonctionnement d'une société coloniale ». En 3^{ème}, dans le thème 2, « Le monde depuis 1945 », figure un axe « indépendance et construction de nouveaux Etats ». On précise que « l'effondrement rapide des empires coloniaux est un fait majeur du second XX^e siècle » et on recommande d'étudier les modalités d'accès à l'indépendance à partir d'un exemple au choix de l'enseignant.

En première technologique, la question obligatoire « La Troisième République : un régime, un empire colonial », comporte le sujet d'étude « Vivre à Alger au début du XX^e siècle » et aborde la notion de « société coloniale ». En terminale technologique, la question obligatoire « Le monde de 1945 à nos jours » met en avant la notion de décolonisation et « le processus de décolonisation et l'émergence du Tiers-Monde ».

En première générale, le thème 3, « La République avant 1914 : un régime politique, un empire colonial » comprend un chapitre sur « Métropole et colonies » avec un « point de passage et d'ouverture » intitulé « 1898

– Fachoda, le choc des impérialismes » et un autre intitulé « 1887. Le code de l'indigénat algérien est généralisé à toutes les colonies françaises ». Le thème 4, « La Première Guerre mondiale », permet d'aborder dans son premier chapitre « l'implication des empires coloniaux britannique et français ».

En terminale générale, dans le thème 2 intitulé « La multiplication des acteurs internationaux dans un monde bipolaire (de 1945 au début des années 1970) », le chapitre 2 est consacré à « une nouvelle donne géopolitique : bipolarisation et émergence du Tiers-Monde, et le chapitre 3 à « La France : une nouvelle place dans le monde ». Dans ce dernier chapitre deux objectifs concernent l'un « L'IV^e République, décolonisation, guerre froide et construction européenne » et l'autre « La crise algérienne de la République française et la naissance du nouveau régime », tandis qu'un point de passage est consacré à « La guerre d'Algérie et ses mémoires ».

En spécialité Histoire, Géographie, Géopolitique et Sciences politiques, dans le thème 3 de la classe de première, « Etudier les divisions politiques du monde : les frontières » et son axe 1, « Tracer des frontières, approche géopolitique », un jalon s'intitule : « Pour se partager des territoires : la conférence de Berlin et le partage de l'Afrique ». En terminale, le thème 6 de la spécialité intitulé « L'enjeu de la connaissance » et son axe 1 intitulé « produire et diffuser des connaissances » comporte un jalon intitulé « Donner accès à la connaissance : grandes étapes de l'alphabétisation des femmes du XVI^e siècle à nos jours », qui permet de lier alphabétisation et problématique du développement.

GÉOGRAPHIE

- Environnements : approches géographiques

Aborder la question des environnements en géographie constitue une démarche utile compte tenu des enjeux politiques et d'aménagement, mais aussi de l'intérêt que revêt cette question tant du point de vue disciplinaire que scolaire.

Les environnements en géographie : questions épistémologiques

Une première dimension de cette question est, à l'évidence, épistémologique : si le programme de l'agrégation externe de géographie concernant la nature (2018 à 2021) avait pour ambition centrale d'interroger la dimension construite des représentations touchant aux réalités biophysiques, évoquer les environnements invite à une lecture bien plus large, notamment dans un cadre disciplinaire en forte évolution. Absent des dictionnaires de géographie des années 1970, l'environnement est devenu, en l'espace d'une quarantaine d'années, une notion majeure pour les géographes¹ qui l'utilisent en première instance, pour dire l'interaction entre réalités biophysiques et sociétés. Elle est pourtant restée très discrète dans les programmes des concours de l'enseignement depuis trente ans. Notion « *convenable* » (Lespez, Dufour, 2020) en ce qu'elle permet de saisir d'emblée les liens unissant les composantes humaines et non humaines d'un système terre, elle peut revêtir des sens et des approches différenciées, tantôt issues d'une géographie plus naturaliste, tantôt relevant d'une approche plus sociale et culturelle de la géographie. À cet égard, le recours au pluriel dans l'intitulé de la question est nécessaire : la notion devra être connue et comprise dans ses multiples approches, et dans leurs apports différenciés à la discipline géographique. Derrière le terme d'environnement se déploient en effet des démarches géographiques différentes : d'un côté, celles d'une géographie physique ayant désormais pleinement intégré les facteurs et enjeux sociétaux – que l'on pense à la géoarchéologie, à la biogéographie, ou encore à la climatologie contemporaines, pour ne citer qu'elles ; de l'autre, une géographie s'inscrivant plus explicitement dans le champ des sciences sociales, et abordant les réalités biophysiques par les regards et actions que les sociétés portent sur elles. En ce sens, il conviendra d'interroger la place de l'environnement dans l'évolution plus générale de la discipline géographique.

Si les environnements en géographie sont multiples par les approches de recherche, ils s'avèrent également variés par les notions qui leur ont été associées. À cet égard, les programmes scolaires de collège et lycée sont éclairants en ce qu'ils mobilisent prioritairement tantôt la notion de développement durable, tantôt celle de transition². Il sera indispensable que les candidats saisissent combien l'une et l'autre interrogent de manière différente celle d'environnement, et quels sont les enjeux conceptuels et pédagogiques d'une telle coprésence au sein des programmes. Enfin, toujours dans une perspective épistémologique, il conviendra d'interroger la dimension proprement géographique des environnements. L'étymologie du mot renvoie à ce qui entoure, établissant une forme de proximité sous-jacente à la notion même d'environnement ; défini dans l'action publique comme « *le cadre, le milieu et les conditions de vie des sociétés* » (Veyret, 2008), l'environnement n'est pas sans ambiguïté géographique. Ambiguïté de délimitation tout d'abord, la notion ne permettant guère l'établissement de critères géographiques simples pour en circonscrire les limites. Tension

¹ En atteste la publication récente de plusieurs manuels sur la question : De Belizal É., Fourault-Cauët V., Germaine M.-

A., Temple-Boyer E., 2017, *Géographie de l'environnement*, Colin, coll. « Portail », 278 p. ; Arnould P. et Simon L., dir., 2018, *Géographie des environnements*, Belin, coll. « Major », 268 p. ; Dufour S., Lespez L., 2020, *Géographie de l'environnement. La nature au temps de l'anthropocène*, Colin, coll. « U », 288 p.

² Beucher S., mars 2021, *Les transitions*, CNRS éditions, *Documentation photographique* n°8139, 64 p. On pourra également se référer à la synthèse réalisée par A. Gonin (2021) sur le site *Géoconfluences*, faisant suite aux premières analyses proposées par L. Coudroy de Lille et al. (2017).

Concours externe du Capes/Cafep

Section histoire et géographie

Programme des sessions 2026 et 2027

scalaire ensuite, entre des environnements d'autant mieux représentés dans le champ politique qu'ils sont appréhendés à une échelle locale, et la montée de travaux multiples sur le caractère planétaire des enjeux environnementaux. Là encore, la maîtrise de ces différentes échelles d'appréhension des environnements, de leurs enjeux spécifiques et de leurs articulations permettra de construire des questionnements à explorer au fil de la préparation.

Les environnements en contexte anthropocène

La publication de ce programme intervient dans le contexte très particulier de l'inscription de la planète dans l'ère anthropocène. Le terme, s'il demeure objet de discussions notamment quant à ses possibles délimitations temporelles, est en revanche aujourd'hui plus consensuel par le constat qu'il dresse. Les sociétés humaines sont aujourd'hui devenues le facteur majeur de modification de la planète, ce dont rend compte la géologie mais aussi les données produites sur le fonctionnement des éco-socio-systèmes. Parler d'Anthropocène permet de mettre en évidence le caractère irréversible de l'empreinte des sociétés humaines sur les réalités biophysiques. Cette réflexion doit comprendre le contexte de changements globaux, en prenant bien en compte les évolutions sociétales (mondialisation, redéfinition des rapports Sud/Nord, entre les Sud, etc.), ainsi que la diversité des risques et des formes de vulnérabilités, illustrant les interactions complexes entre les sociétés et leurs environnements.

Interroger les environnements en géographie dans ce contexte débouche sur de multiples pistes : ainsi, la mesure de l'action des sociétés sur leurs environnements devra être analysée de manière détaillée. Il conviendra d'explorer les méthodes choisies pour rendre compte de ces changements majeurs qui affectent les écosystèmes, et d'analyser les difficultés rencontrées pour attester de réalités souvent qualifiées d'hybrides. Si le recours à des approches éprouvées de longue date par la géographie, comme l'analyse de l'évolution paysagère, ou la mesure sur le temps long de l'évolution d'indicateurs tels que les températures, les précipitations, l'usage du sol, est possible, la question de nouvelles méthodologies permettant de saisir au plus près les interactions entre réalités biophysiques et sociétés humaines devra être posée.

Au-delà des méthodes, ce sont bien les mutations environnementales induites par l'action des sociétés elles-mêmes qu'il conviendra d'interroger. Les datations possibles de l'Anthropocène sont multiples, mais plusieurs d'entre elles proposent des bornages temporels associés au développement de modes de production aux impacts environnementaux majeurs : défrichements agricoles, développement industriel, voire croissance d'une économie tertiaire aux impacts environnementaux souvent sous-estimés. Cette analyse pourra reposer tant sur des travaux naturalistes qui décrivent et analysent l'évolution des réalités biophysiques sous l'action des sociétés, que sur des recherches davantage inscrites en géographie sociale et économique, qui dépeignent l'évolution des systèmes productifs et leurs conséquences en matière environnementale. Ces mutations de l'environnement peuvent être causées par la somme d'actions individuelles de faible ampleur mais aussi par le développement d'infrastructures aux effets particulièrement lourds, d'ailleurs considérées comme des indicateurs de la « *grande accélération* » évoquée par le chimiste Will Steffen (2007) : grands barrages, réseaux routiers et ferroviaires, mines et activités extractives diverses, notamment dans leurs développements contemporains (exploitation des sables bitumineux ou des gaz de schiste, par exemple), accélération des mobilités et développement du transport aérien. Ce constat gagnera à être articulé avec la place accordée à l'environnement – voire son instrumentalisation – dans les discours de nombreux acteurs politiques et économiques pour soutenir leur activité (labellisation touristique, de produits agricoles ou forestiers, etc.).

Les conséquences géographiques plus indirectes des mutations successives des systèmes productifs devront également être maîtrisées par les candidats : ainsi la métropolisation et la littoralisation constituent-elles des dynamiques majeures des deux derniers siècles, dont l'impact sur l'ensemble des composantes locales des écosystèmes est connu : imperméabilisation des sols, modification des rythmes quotidiens et saisonniers des écosystèmes, perturbation de la faune et de la flore présentes, évolution du trait de côte, pour ne citer qu'elles. De manière plus générale, le changement global constituera également un point d'attention fort de la question au programme, l'origine anthropique des évolutions climatiques récentes étant bien documentée. Il ne s'agira en aucune manière d'exiger des connaissances climatiques abouties des

Concours externe du Capes/Cafep

Section histoire et géographie

Programme des sessions 2026 et 2027

candidats, mais une connaissance sommaire des travaux du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) et des mécanismes en jeu sera attendue – tout comme, nous y reviendrons, celle des mécanismes d'adaptation à ces changements environnementaux majeurs.

Une attention particulière sera portée aux espaces au sein desquels l'empreinte de l'action des sociétés sur les environnements est la plus manifeste, qu'elle soit la conséquence directe d'une exploitation locale, ou qu'elle affecte des espaces jugés emblématiques d'une nature idéalisée. Ces deux situations ne sont d'ailleurs pas incompatibles, comme en témoignent les images fortement médiatisées des forêts tropicales sujettes aux défrichements à visée agricole, ou les alertes tout aussi largement relayées dans la presse internationale concernant les espaces polaires, ou encore les océans subissant l'apparition de « continents de plastique ». Une attention particulière sera portée aux environnements urbains, dont le caractère anthropocène est désormais bien documenté, qu'il s'agisse de l'évolution des sols, du développement d'une biodiversité spécifique, de rythmes saisonniers et diurnes profondément altérés, ou du retour en grâce de l'agriculture urbaine. Au passage, une analyse critique des différences de traitement observables dans les médias mais aussi au sein de la littérature scientifique entre les environnements et les lieux d'une planète pourtant totalement inscrite dans l'ère anthropocène sera attendue.

In fine, si l'analyse de dynamiques globales a caractérisé une partie des sciences de l'environnement dans les dernières décennies, notamment autour du changement climatique et de l'Anthropocène, c'est bien en géographes que les candidats seront amenés à aborder ces thématiques. Autrement dit, il s'agira non seulement de saisir en quoi les problématiques environnementales s'inscrivent aujourd'hui à une échelle monde, mais aussi, voire surtout, de mesurer les manifestations de ces phénomènes à grande échelle.

Les environnements, enjeux sociaux, culturels et politiques

Au-delà du double diagnostic évoqué plus haut – constat des mutations environnementales majeures observables à la surface du globe, mais aussi mutation du regard scientifique et sociétal sur la nature des liens entre sociétés et réalités biophysiques –, la question au programme invite à considérer les environnements en tant qu'enjeux politiques spatialisés.

Documentées de plus en plus par les travaux scientifiques d'origine disciplinaire diverse, les mutations environnementales s'inscrivent de manière croissante dans le débat public, notamment dans le cadre des politiques dites de développement durable et de transition, dont la diffusion dans le cadre scolaire n'est pas le moindre des défis. Ces deux démarches, aujourd'hui amenées à cohabiter, ne sont pas identiques : les politiques dites de développement durable, initiées dans le courant des années 1990, abordent l'environnement en regard de deux autres exigences majeures, l'économie et le social. Les politiques dites de transition, plus récentes, s'entendent comme des politiques de changement progressif d'un système, quand bien même il constituerait une évolution majeure. L'environnement n'y est pas explicitement évoqué, et pourtant, la plupart des politiques de transition se voient accoler un adjectif pour signifier un objet et un objectif environnemental : transition énergétique, transition écologique notamment. Là encore, ce pan du programme devra être abordé par le prisme de la géographie, c'est-à-dire en privilégiant les questionnements spatiaux et paysagers induits par ces politiques.

En outre, la question invite à s'interroger sur la capacité des acteurs à prendre en charge ces mutations des environnements et les conséquences des actions humaines sur ces environnements, notamment en termes de gestion des risques. Les politiques environnementales sont au cœur de tensions géo-économiques et/ou géopolitiques, elles posent également la question de la gouvernance et de l'inégalité des territoires face à la gestion de ces enjeux (capacité technique, technologique, financière, etc.). Les impacts sur les environnements soulèvent parfois des enjeux sociaux et culturels auxquels les sociétés peinent à répondre par le biais de politiques publiques.

Quand des réponses émergent, la pluralité des environnements invite à interroger la pertinence des échelles d'action politique au sens large et la possibilité d'une politique globale sur les sujets environnementaux. Les objectifs de développement durable de Rio (1992) ont souvent été assortis d'une injonction au « Penser global, agir local » : quels sont les ressorts et limites de cette articulation ? En outre, les politiques environnementales, qu'elles soient abordées par le prisme du développement durable ou de la transition ont

Concours externe du Capes/Cafep

Section histoire et géographie

Programme des sessions 2026 et 2027

permis l'émergence de modèles successifs, parfois concurrents : modèles de ville durable, modèles de transition énergétique par exemple. La reproductibilité de ces modèles, leur circulation entre divers espaces, et plus largement la diffusion de cadres théoriques conçus dans les Nords – le développement durable en étant un exemple – devront être interrogées. Cette question est d'autant plus cruciale que l'environnement est devenu au fil des décennies un enjeu majeur de la scène internationale, que ce soit par le biais de grandes manifestations comme les COP (conférence des parties, qui se réunit tous les ans depuis 1995 sous l'égide des Nations Unies) ou les Sommets de la Terre, ou par l'inscription d'exigences environnementales croissantes dans le financement des politiques de développement via les bailleurs internationaux (Banque mondiale, FMI), ou des acteurs de la conservation (UNESCO, ONG environnementales). Les espaces protégés sont également emblématiques de ces tensions entre intérêt national voire international et enjeux locaux. Ainsi, la valorisation d'espèces et d'espaces apparaît largement conditionnée par les représentations occidentales, entraînant de fréquentes difficultés de mise en œuvre dans des territoires où les espaces protégés ne répondent guère aux images, pratiques et usages locaux. La question souligne la difficulté des politiques à trouver le juste équilibre entre mise en valeur des environnements par les sociétés et leur protection, et la mise en place d'une gouvernance qui doit prendre en compte l'intégralité des points de vue dans un jeu d'acteurs complexe et parfois asymétrique (montée des mouvements altermondialistes, rôle du lobbying, influence croissante des réseaux sociaux dans la diffusion de l'information, etc.).

Ces différentes politiques s'inscrivent dans des territoires préexistants : penser les environnements en géographie suppose donc d'analyser les implications spatiales des actions politiques qui y sont associées. Entre dépendance au sentier (particulièrement vive dans le cas des transitions énergétiques), prise en compte des réseaux préexistants et de leur fonctionnement centralisé (que l'on songe par exemple aux travaux sur le métabolisme urbain et ses évolutions), et pratiques habitantes (qui saisissent les questions environnementales de manière très contrastée), les enjeux géographiques de ces politiques constituent un pan majeur de la question au programme. À cet égard, les difficultés de mise en œuvre des politiques d'adaptation au changement climatique apparaissent particulièrement révélatrices.

La place même accordée ou non à l'espace dans ces différentes politiques de l'environnement au sens large devra également être interrogée : le principe d'une protection de l'environnement par des formes spatiales comme les espaces protégés ou les trames vertes et bleues – formes particulières de corridors écologiques – mérite en effet attention. L'évolution des discours scientifiques et des pratiques en la matière constitue un vrai enjeu pour la géographie, tout comme les conséquences concrètes de ces évolutions – tant sur les réalités biophysiques que sur les sociétés présentes sur ces territoires.

Le rapport au temps de ces politiques environnementales représente également un enjeu majeur de la question de programme proposée. Il s'agira d'une part de prendre la mesure des variations d'approches en matière de gestion des environnements au fil du temps (par exemple en matière forestière ou dans la prise en compte des enjeux environnementaux des zones humides), et d'autre part aussi d'interroger plus précisément le rapport au temps dont sont porteurs les politiques environnementales passées et présentes. Entre évocation d'un état de référence supposé – et présenté comme objectif de nombre de politiques –, et mise en avant plus récente de trajectoires différenciées, les conceptions de l'environnement et de la place qu'y jouent les sociétés diffèrent et méritent d'être questionnées. Entre tenants de la « restauration écologique » et partisans de la « renaturation », les approches divergent et se doivent d'être explicitées.

Enfin, il s'agira de mesurer autant que possible les conséquences sur les territoires de ces diverses politiques. Toute transition n'est-elle pas, in fine, territoriale, au sens où elle conduit à une évolution en profondeur des structures et rapports entre composantes sociales et biophysiques de l'espace habité ? Les conséquences sociales et économiques des politiques environnementales sont aussi objet de la géographie, et partie prenante du sujet à ce titre : dans quelle mesure la qualité des environnements, mais aussi les politiques environnementales contribuent-elles à des formes de ségrégation socio-spatiale (« points noirs » environnementaux versus espaces à haute qualité environnementale, privatisation et coût foncier de l'accès aux environnements de qualité, écoquartiers) ? Le jury attend des candidats une réflexion sur la justice environnementale, et plus largement une lecture politique de l'environnement, puisqu'il exprime également des rapports de forces.

Concours externe du Capes/Cafep

Section histoire et géographie

Programme des sessions 2026 et 2027

Pour conclure, la question au programme entend mobiliser la variété des démarches et des échelles des géographes pour prendre la mesure de la contribution de la discipline à une interrogation majeure : comment penser (au mieux) les interactions entre sociétés humaines et réalités physiques d'une planète en partage.

Une question au cœur des programmes du secondaire

Au collège, le cycle 3 doit faire prendre conscience aux élèves de l'impératif d'un développement durable qui implique désormais de s'intéresser aux multiples transitions visant à protéger les environnements. En 6ème en particulier, la notion « d'habiter » est au cœur du programme, notamment dans le cadre du thème 2 sur « habiter les espaces de faibles densités » qui interroge, entre autres, les enjeux de la biodiversité et les mutations environnementales liées aux pratiques productives dans les espaces ruraux.

Dans le cycle 4, il s'agit de sensibiliser les élèves à la vulnérabilité des espaces humains en insistant sur les capacités des sociétés à trouver les solutions permettant d'assurer un développement durable (au sens du mot anglais *sustainable*, dont il est la traduction) et équitable. Il s'agit d'une injonction à s'appuyer sur les objectifs de développement durable de l'ONU (ODD). En 5ème, le thème 2 « Des ressources limitées (énergie, eau, alimentation) , à gérer et à renouveler » au regard de la pression démographique permettra aux candidats de faire le lien avec la question de programme, tout comme dans le thème 3 : « L'environnement, du local au planétaire ». Ce thème permet en effet d'aborder le développement durable et l'environnement. Dans ce cadre, sont abordées deux questions : le changement global climatique et ses principaux effets géographiques régionaux et prévenir et s'adapter aux risques (industriels, technologiques et sanitaires ou liés au changement climatique).

Au lycée, l'interaction entre environnements et transitions est au cœur du thème principal de la seconde « Environnement, développement, mobilité : les défis d'un monde en transition » (48 heures y sont consacrées).

Dans le programme de Seconde, la transition est présentée de la façon suivante : « Cette notion de transition désigne une phase de changements majeurs, plutôt que le passage d'un état stable à un autre état stable. Elle se caractérise par des gradients, des seuils, et n'a rien de linéaire : elle peut déboucher sur une grande diversité d'évolutions selon les contextes. Elle prolonge et enrichit la notion de développement durable, que les élèves ont étudiée au collège. La transition est une clé d'analyse des grands défis contemporains, à différentes échelles, plus qu'un objectif à atteindre. Elle permet d'analyser la pluralité des trajectoires de développement, tout en interrogeant la durabilité des processus étudiés ». La notion de transition est ainsi mobilisée pour rendre compte de ces grandes mutations. Entre autres, elle est déclinée à travers l'étude des évolutions environnementales. Les autres mutations à l'étude sont démographiques, économiques, technologiques et à travers l'étude des mobilités qui subissent les influences de ces évolutions.

Le thème 1, « Sociétés et environnements : des équilibres fragiles » met en relation la fragilité de l'environnement (ressources finies comme l'eau ou les sources d'énergie primaire notamment) ainsi que les enjeux liés à un approvisionnement durable en ressources. Le thème 2 intitulé « Territoires, populations et développement : quels défis ? » interroge la notion de transition tant d'un point de vue notionnel (transition démographique, transition économique) que d'un point de vue contextuel, en cherchant à différencier les territoires. Dans le thème 3 sur les « mobilités généralisées », la question spécifique sur la France (« La France : mobilités, transports et enjeux d'aménagement ») invite à observer la transition vers des mobilités plus respectueuses de l'environnement.

En classe de Première, « les dynamiques d'un monde en recomposition » (48 heures), les recompositions que connaît le monde contemporain sont abordées comme effets des multiples processus de transitions : recompositions urbaines (dans le thème 1 « La métropolisation : un processus mondial différencié »), mutations des espaces de la production dans le thème 2 et de celle des espaces ruraux abordés dans le thème 3. Or, chacune de ces dynamiques, à sa manière, questionne l'évolution des environnements dans lesquels elles s'inscrivent.

Dans le cadre du programme de Terminale, « Les territoires dans la mondialisation : entre intégrations et rivalités » (48 heures), il s'agit d'étudier les conséquences, sur les territoires, du processus de mondialisation. Les transitions, dans leurs rapports aux environnements sont moins explicitement mentionnées ; pour autant les liens restent bien présents au second plan. Par exemple, le thème 1 repose sur l'étude de la mise en

Concours externe du Capes/Cafep

Section histoire et géographie

Programme des sessions 2026 et 2027

valeur et de l'utilisation « des mers et des océans » et à une volonté d'appropriation, de valorisation, mais aussi de protection de cet environnement.

Enfin, dans le programme de spécialité « Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques » en terminale, l'environnement correspond au thème 5 « L'environnement, entre exploitation et protection : un enjeu planétaire », les objectifs affichés étant d'« analyser l'évolution des rapports entre les sociétés et leurs milieux, et notamment les changements environnementaux non désirés qu'ils induisent » et d'« en comprendre les enjeux géopolitiques ».

- L'Amérique latine

L'Amérique latine désigne à la fois une entité géographique culturelle et un espace géopolitique. Cette dénomination, qui date du XIX^e siècle, regroupe des espaces traversés par des problématiques communes qui ne doivent pour autant pas conduire à minimiser les diversités de quelques vingt États appartenant à l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud. De nombreux débats existent non seulement sur la réalité de l'unité de cet ensemble, mais aussi sur la dénomination « Amérique latine » elle-même qui a occulté l'héritage amérindien. Dans le cadre de cette question de programme, la délimitation retenue considère l'ensemble des territoires continentaux s'étendant du Rio Grande à la Terre de Feu, en excluant les Caraïbes. En effet, cette aire géographique déjà très vaste nécessite des candidats une appropriation considérable justifiant l'exclusion des problématiques insulaires spécifiques. Les profondes mutations à la fois (géo)politiques et sociales et le renouvellement des problématiques qu'elles soient économiques ou environnementales, saisies par les géographes spécialistes de ces territoires, permettent de proposer une approche scientifique ambitieuse et des opportunités pertinentes de transposition dans les programmes de géographie du secondaire.

Les langues parlées par la majeure partie des 620 millions d'habitants de cet ensemble régional immense, les religions dominantes, le droit ou encore la culture, confèrent, depuis l'Europe, une impression de familiarité dans les manières de penser et les modes d'habiter de l'Amérique latine, qui a pu être désignée comme un « Extrême Occident » (A. Rouquier). Cette apparente « proximité », trompeuse, demande à être abordée de façon critique. Les apports démographiques et culturels des peuples non-Européens (Peuples premiers, Afrodescendants, migrants asiatiques) ne sauraient être sous-estimés, jusque dans les formes contemporaines de métissages et de syncrétismes religieux : la « latinité » de cette Amérique est profondément hybride (E. Cunin et O. Hoffmann).

Les géographes français ont profondément renouvelé l'approche de l'Amérique latine depuis 15 ans, en développant des analyses toujours plus décloisonnées et interdisciplinaires. Depuis le tome de la Géographie Universelle en 1991 sous la direction C. Bataillon, J.-P. Deler et H. Théry, de nombreux travaux sont venus enrichir les thèmes et objets abordés (V. Baby-Collin, G. Cortes, M. Droulers, V. Gouëset, S. Hardy, F.-M. Le Tourneau, L. Medina, E. Mesclier, A. Musset, J. Monnet, S. Velut, etc.), sans oublier les apports complémentaires et convergents des chercheurs des disciplines voisines (O. Compagnon, O. Dabène, etc.).

Les approches régionales ne sont plus calquées sur les ensembles naturels, comme l'Amérique andine (structurée au long des 7 100 kilomètres de la Cordillère), le bassin amazonien (6,5 millions de km²) et les boucliers brésilien et guyanais. On privilégiera des grilles de lecture géopolitique situant l'Amérique latine dans son rapport à l'Amérique du Nord (notamment États-Unis) et au Monde. Il conviendra de mettre l'accent sur les puissances régionales (Mexique, Brésil, Argentine notamment) et sur les dynamiques d'intégration et d'émergence.

L'Amérique latine entre unité et diversité

L'unité de cette aire culturelle repose essentiellement sur son histoire et son peuplement. La colonisation par les Espagnols et les Portugais depuis les littoraux, surimposée au peuplement amérindien, a organisé les territoires durant plus de trois siècles. Elle a laissé des facteurs d'unité, notamment les langues latines dominantes et les religions chrétiennes (principalement catholique), unité maintenue au cours de l'histoire postcoloniale. Tous les pays d'Amérique latine ont connu une décolonisation précoce dès le début du XIX^e siècle (1810-1830), à l'exception du Honduras britannique (actuel Belize) et des Guyanes. Mais ce fut, Brésil mis à part, au prix d'une grande fragmentation : le Libertador, Simon Bolivar, a vu se déliter ses rêves de fonder une République fédérale à l'échelle de l'Amérique du Sud (B. Bret et al., 2009).

Sans entrer dans les détails de l'histoire politique chaotique de l'Amérique latine indépendante, les candidats devront en posséder quelques grands repères, notamment la difficile gestion des Républiques, renversées de multiples fois par des dictatures militaires, et la fragilité des démocraties qui restent un point commun, sur fond actuel de néopopulisme. Il en va de même concernant l'histoire de la relation aux États-Unis afin d'interroger l'inégale émancipation vis-à-vis de son influence, différenciée selon un gradient largement nord-sud.

Malgré une transition démocratique quasi-généralisée depuis les années 1980 et une pacification d'ensemble, l'Amérique latine reste marquée par des tensions politiques interétatiques et des crises internes politico-économiques brutales. Plusieurs États voisins maintiennent des différends qui enveniment le contexte régional. Ces différends sont accentués par les crises politiques qui accompagnent des récessions économiques récurrentes dans les années 2010.

Dans ce contexte, la diversité des situations nationales est très marquée, avec des différences abyssales entre le géant brésilien et les petits États de l'Amérique centrale ; entre les pays émergents et les pays les plus pauvres comme la Bolivie et le Venezuela ou encore l'Uruguay ou le Paraguay, « États tampons » entre les deux géants sud-américains. La diversité est aujourd'hui accentuée par des dynamiques culturelles à l'œuvre en Amérique latine, comme le métissage, ou l'affirmation des identités - telles que les identités indiennes des peuples autochtones. Les mutations religieuses, avec le recul du catholicisme et la montée en puissance des évangélistes (notamment le courant néo-pentecôtiste), sont révélatrices de l'influence des États-Unis. La divergence des trajectoires nationales peut ainsi aider à repenser la dialectique de l'unité et de la diversité de l'Amérique latine.

Paradoxes et recompositions sous l'effet de l'insertion dans la mondialisation

Le jury n'attend pas des candidats une connaissance précise de tous les territoires ou une suite de monographies nationales, mais la maîtrise des grandes problématiques et de leurs traductions spatiales. Les candidats aborderont les paradoxes de cette Amérique latine, révélés par les disparités et inégalités propres à cet ensemble, marqué par divers processus, dont l'insertion dans la mondialisation.

En l'absence de réformes agraires majeures (mis à part quelques exceptions comme au Mexique ou en Bolivie plus récemment) et en raison de la domination du latifundisme, l'Amérique latine est marquée par les conflits fonciers. Le potentiel agricole est immense, mais la sécurité alimentaire n'est pas encore garantie à tous les habitants. Les mutations des agricultures constituent une entrée majeure, notamment à travers le caractère dual entre petite paysannerie et complexe agro-industriel (M. Guibert, 2016), mais aussi l'ouverture des fronts agricoles qui transforment l'espace et aiguïssent les conflits sociaux et environnementaux.

Les multiples processus liés à la métropolisation en cours dans l'ensemble de l'Amérique latine depuis des décennies constituent une autre problématique fondamentale. Ces processus sont en lien avec une urbanisation précoce par rapport aux autres pays des Suds (travaux de M. Santos). Les villes latinoaméricaines sont également souvent présentées comme des « laboratoires urbains », objets de politiques innovantes. Les indicateurs sociaux révèlent d'immenses inégalités internes à l'échelle de l'Amérique latine, des États qui la composent, de leurs régions et des quartiers de leurs villes, qui amènent à qualifier souvent l'Amérique latine de continent des extrêmes. L'émergence des classes moyennes a

Concours externe du Capes/Cafep

Section histoire et géographie

Programme des sessions 2026 et 2027

contribué à une diversification des espaces urbains, dans un contexte d'accentuation des écarts de niveau de vie entre quartiers aisés et « irréguliers ».

L'insertion complète de l'Amérique latine dans la mondialisation des échanges compte parmi les enjeux majeurs du XXI^e siècle, par exemple à travers le développement et le contrôle de la maritimisation. On s'attachera aux points et espaces de connexions au monde, aux frontières, ainsi qu'aux logiques de métropolisation et de littoralisation. Le rôle majeur du canal de Panama élargi, mais également celui de ports modernisés pour pouvoir accueillir des navires post-panamax, en façades Atlantique (Brésil, Argentine) ou Pacifique, a fortiori quand ils sont articulés à des zones franches (comme Iquique au Chili), traduisent bien ces dynamiques d'insertion dans la mondialisation. Une approche par les réseaux prend de plus en plus de sens pour analyser l'incomplète intégration des espaces latino-américains et les mutations en cours comme les dynamiques de création de corridors transcontinentaux. Ces derniers sont projetés du nord au sud de l'Amérique latine dans les cadres du Projet Mésoamérique ou de l'Initiative d'Intégration de l'Infrastructure de la région sud-américaine (IIRSA) et demeurent très controversés en tant qu'expression d'un capitalisme néolibéral extractif-exportateur. Les liens avec l'Asie, notamment avec la Chine, dessinent des espaces de coopération autour du Pacifique et redirigent les échanges. De même, l'évolution des rapports de l'Amérique latine avec l'Union européenne peut être interrogée (diversification des partenariats notamment commerciaux, proximité culturelle, flux migratoires...).

Les migrations internationales en Amérique latine ont connu de fortes recompositions. Elles sont l'expression des dynamiques de la mondialisation, des crises politiques et économiques, de l'aggravation des violences (L. Faret, 2020), ou encore de la fermeture des frontières états-uniennes. Certains pays deviennent des espaces d'accueil pour des migrations intra-régionales, comme le Brésil (avec les pays limitrophes), le Chili (avec l'immigration haïtienne) ou le Costa Rica (avec l'immigration nicaraguayenne), tandis que des pays traditionnellement d'émigration deviennent des pays de transit ou d'installation, comme le Mexique (retour des Mexicains des États-Unis ou arrivée de migrants centraméricains parfois pris dans des logiques de sédentarisation progressive). D'autres recompositions s'opèrent, par exemple liées à la crise au Venezuela, devenu pays d'exode massif.

Si la mondialisation offre à l'Amérique latine des possibilités d'accès à de plus grands marchés, à des capitaux et des technologies provenant du monde entier, elle accentue l'hétérogénéité des trajectoires économiques internes. Face aux risques d'accélération des inégalités et des dynamiques de fragmentation, un enjeu majeur est de concilier modernisation et identités, fonctionnement de systèmes productifs et climat d'équité sociale et de durabilité environnementale.

Une Amérique latine en cours d'intégration, au défi des transitions

Les pays d'Amérique latine ont tenté à plusieurs reprises de faire front pour s'affirmer sur la scène internationale en termes économiques et politiques. Des intégrations sous-continentalles et macro-régionales ont cherché à renforcer une diplomatie commune et à élargir les échanges commerciaux, en estompant les frontières. Cette « vague intégrationniste » (T. Porras Ponceleón, 2018) semble s'être inscrite durablement dans le paysage politique du continent (F. Taglioni et J.-M. Théodat, 2007 ; Ch. Girault, 2009), malgré les nombreux questionnements actuels que suscitent des intégrations qui semblent paralysées par des blocages multiples. Nombre d'associations ont vu le jour depuis la fin des années 1950 : ALALC, ALADI, MCCA, SICA, Pacte andin/CAN. Toutefois celles-ci restent en retrait face aux deux géantes que sont, d'une part, l'ALENA (fondée en 1994) et, d'autre part, le MERCOSUR/SUL (fondé en 1991). Dans cet ensemble d'États latinoaméricains, le rôle géopolitique principal revient au Brésil qui s'impose par son poids démographique, économique et politique, alors que l'Argentine continue à décliner.

Le foisonnement de ces associations est le miroir de l'immensité du sous-continent, des intérêts à la fois communs et divergents pour exister à son échelle, comme l'UNASUR en réaction aux initiatives étatsuniennes, et pour prendre une place de choix dans les échanges commerciaux, cette fois à l'échelle mondiale. Elles se traduisent sur le plan spatial par la maîtrise et l'intégration progressive des territoires

Concours externe du Capes/Cafep

Section histoire et géographie

Programme des sessions 2026 et 2027

nationaux ainsi que l'intégration des périphéries (politiques des « frontières vivantes ») et l'émergence de zones transfrontalières, espaces d'échanges licites et illicites particulièrement dynamiques (Triple frontière par exemple). Toutefois, les politiques de sécurisation et de contrôle aux frontières liées à la montée en force des nationalismes viennent ces dernières années limiter les logiques d'intégration.

Depuis plus de trente ans, l'Amérique latine connaît de profonds changements globaux. La notion de transition, qu'elle soit urbaine, démographique ou environnementale est au cœur des enjeux des territoires et des sociétés latino-américaines. Ces dernières sont actuellement confrontées à des défis majeurs, telles que les dérives violentes, la corruption et les différents trafics illicites. Au début de la décennie 2020, l'ensemble latinoaméricain fait face à de nombreux défis concernant le climat, l'environnement et la santé, comme l'illustre la crise sanitaire de la Covid 19 au Brésil ou au Mexique. Il s'agit de s'interroger sur les limites économiques, sociales ou environnementales des choix de développement de l'Amérique latine et de mettre en perspective les modèles de développement et les dynamiques territoriales qui en résultent. Du modèle développementaliste promu dans l'après-guerre, aux voies socialistes et aux politiques néolibérales actuelles, il sera nécessaire d'interroger la « valse des paradigmes » (J. Santiso, 2005) qui ont orienté les choix en matière de développement du sous-continent avec des voies qui lui sont propres et malgré des processus non linéaires. L'Amérique latine occupe ainsi une place à part dans les Suds qu'il conviendra d'interroger. L'importance des mobilisations et des conflits socio-environnementaux liés à la progression des activités extractives, mais aussi le déploiement des réseaux criminels transnationaux et le climat de violence politique et sociale plus général traduisent bien un développement fragile et inéquitable.

L'Amazonie constitue un exemple de ces défis, notamment relatifs à l'environnement planétaire, et fait figure de laboratoire des transitions. Cet immense ensemble géographique appartient à neuf États, même si le Brésil en occupe la plus grande partie (62 % de sa superficie). L'Amazonie concentre différents enjeux (environnementaux, économiques, politiques et géopolitiques) et témoigne d'actions contradictoires d'acteurs multiples. Elle est certes une forêt menacée par un déboisement massif mais aussi un espace économique d'avenir permettant d'envisager de tirer des « leçons d'Amazonie » pour des « politiques territoriales durables » (X. Arnauld de Sartre et V. Berdoulay, 2011).

L'Amérique latine, une présence constante dans les thématiques des programmes scolaires du collège et du lycée

Si l'Amérique latine n'est pas abordée comme un espace régional en tant que tel dans les programmes, elle se déploie à travers l'ensemble des thématiques géographiques et des notions qui sous-tendent les programmes d'enseignement (habiter, transition, espace de mutations, développement, inégalités...). Les candidats sont invités à repérer et à analyser les programmes sous l'angle des articulations entre l'espace régional de l'Amérique latine et les notions et problématiques qu'ils portent, notamment à travers les choix pertinents d'études de cas ou d'exemples menés à différentes échelles.

Au collège, l'Amérique latine et ses territoires constituent des études de cas et exemples pour traiter de nombreux thèmes, à commencer en 6ème (« Habiter un espace de faible densité », « Habiter un littoral »), en 5ème (questions de l'inégal développement, des ressources et de l'environnement avec la déforestation en Amazonie), ou encore en 4ème avec l'urbanisation, les mobilités et la mondialisation.

Au lycée, l'Amérique latine peut être convoquée à travers les notions de transition, recomposition et mondialisation, qui structurent l'ensemble des programmes du tronc commun. En classe de seconde, des possibilités multiples d'étude sont offertes par un programme intitulé « Environnement, développement, mobilité : les défis d'un monde en transition ». Qu'il s'agisse des thèmes 1 « Sociétés et environnements : des équilibres fragiles », 2 « Territoires, populations et développement : quels défis ? », ou 3 « Des mobilités généralisées », tous offrent de larges choix pour convoquer des espaces et des territoires d'Amérique latine. L'Amérique latine ou le Brésil se prêtent particulièrement à l'étude des processus de métropolisation et de littoralisation du thème 1 de la classe de première comme du thème 2 du programme de la terminale « Dynamiques territoriales, coopérations et tensions dans la mondialisation ».

Enfin, dans le cadre de la spécialité HGGSP, on pourra s'appuyer sur des exemples pris en Amérique latine pour aborder, en classe de première, le thème 3 « Les frontières » et en classe terminale, le thème 5

Concours externe du Capes/Cafep

Section histoire et géographie

Programme des sessions 2026 et 2027

« L'environnement entre exploitation et protection comme enjeu planétaire ».

- Les littoraux français

Depuis l'intégration, en 2009, d'une thématique-cible pour appréhender de manière approfondie l'étude de la France et de ses régions dans les programmes de géographie des concours du CAPES/CAFEP et des agrégations, les littoraux n'ont été abordés que sous les éclairages indirects de l'urbanisation, des systèmes productifs, des marges, des espaces ruraux ou encore du peuplement. À l'échelle mondiale, la question, proposée aux concours en 2014, de la « géographie des mers et des océans » n'a permis d'appréhender l'échelle régionale du littoral français que de manière ponctuelle et dans sa relation aux espaces maritimes. Cibler le programme sur les littoraux français permet ainsi d'approfondir l'étude de milieux, cadres spatiaux et territoires spécifiques, définis par des logiques d'interactions multiples, dans les contextes métropolitains et ultra-marins.

Délimiter le littoral comme un espace interface entre terre et mer

Appréhendé comme une zone de contact entre la terre et la mer (du latin litus, litoris, rivage), le littoral est une notion complexe, « difficile à définir de manière précise telle qu'un dictionnaire entendrait le faire. Le concept est riche du fait de la situation d'interface, des limites et des discontinuités introduites, des mélanges possibles ; c'est le lieu des contacts et des échanges » (A. Miossec, 2004, *Hypergé*). Dans cette perspective, en tant que milieu, le littoral se rapporte à la « bande des contacts biophysiques entre l'hydrosphère, l'atmosphère et la lithosphère » (*Géoco*fluences). En tant qu'espace, il est une « bande de l'influence réciproque des activités maritimes et terrestres » (*ibid.*). Enfin, « le littoral est aussi un espace de vie, un territoire et un cadre que les sociétés humaines façonnent et dans lequel elles s'inscrivent » (S. Robert,

P. Cicille, et A. Schleyer-Lindenmann, 2016, *Habiter le littoral*), impliquant des interactions entre les sociétés et leur environnement littoral, en termes d'usages, de pratiques et de représentations. Spatialement, le littoral constitue également une zone de contact, une interface entre avant-pays maritime et arrière-pays terrestre, associée à des « formes de l'organisation de l'espace originales » (Brunet, 1992, *Les mots de la géographie*) telles que les effets de synapse, l'exploitation des ressources, la valorisation touristique, ou encore la gestion des risques. Ainsi, l'espace littoral est caractérisé par des dynamiques propres qui, articulées aux activités humaines et à une grande diversité de mises en valeur (aménagement, exploitation, protection...) en font un espace clé pour appréhender les relations entre les sociétés et leur environnement littoral, dans un contexte marqué par les changements environnementaux.

Délimiter l'étendue des espaces littoraux se révèle complexe. Le rapport Piquard (1973) – considéré comme un élément fondateur d'une politique du littoral avant-même la mise en œuvre de la loi Littoral en 1986 reconnaissant le littoral comme « entité géographique » spécifique – en propose une approche

« géométrique » calée sur la zone de battement des marées. C'est un espace dont l'étendue reste limitée, mais qui élargit le trait de côte, incluant la ligne de base. De part et d'autre, les modes d'utilisation de l'espace sont totalement différents entre le domaine maritime et l'arrière-pays. M. Piquard invite ainsi à la mise en œuvre d'une « politique d'aménagement associant le domaine public maritime et l'arrière-pays sur plusieurs kilomètres de profondeur dans le but de "mettre fin au contraste entre la côte congestionnée et l'arrière-pays déserté, et cela dans tous les domaines : de la densité, de l'esthétique, de l'écologique, comme de l'économie et des finances des collectivités, des valeurs foncières" » (Rapport Piquard cité par Y. Veyret et R. Laganier, 2021, *Dictionnaire Collectivités territoriales et Développement Durable*). Cette approche s'inscrit dans une appréhension du littoral comme « un espace régi par le droit. On peut, à ce titre, parler d'un littoral d'institution » (A. Miossec, 2004, *Hypergé*). Les enjeux de délimitation des espaces littoraux s'inscrivent ainsi dans des enjeux juridiques, politiques et de gestion (« communes littorales », « bande littorale de 100 mètres inconstructibles », etc.), en vue de leur aménagement et leur protection.

Dans ce cadre, selon la définition de la loi Littoral (1986), en 2022, on recense 885 communes riveraines de la mer ou de l'océan en métropole et 90 en outre-mer (hors Mayotte), auxquelles il convient d'ajouter les

Concours externe du Capes/Cafep

Section histoire et géographie

Programme des sessions 2026 et 2027

territoires communaux de 87 communes riveraines d'un lac, d'un estuaire ou d'un delta en lien avec le domaine maritime ou océanique. En revanche, 150 autres communes concernées par la loi Littoral sont exclues du champ de la question car riveraines d'un lac continental « naturel » ou artificiel de plus de 1000 hectares, mais sans lien avec le domaine maritime ou océanique.

Le littoral français métropolitain s'organise autour de part et d'autre d'un linéaire côtier de 5 853 km composé de côtes rocheuses et à falaises (44 %), de côtes d'accumulation (39 %), et de côtes artificialisées (17 %). Il s'y ajoute environ 2 000 km de côtes ultra-marines (Guyane, îles des océans Atlantique, Indien, Pacifique et Antarctique), constitué de 41 % de côtes rocheuses et à falaises, 29% de côtes d'accumulation, 12% de côtes artificialisées et 18 % de mangroves).

Au-delà de ces caractéristiques côtières, le littoral est un carrefour entre l'avant-pays maritime et l'arrière-pays terrestre. Souligner les interactions entre ces deux espaces permet de replacer les littoraux dans le cadre plus large du territoire national. L'étendue continentale d'un arrière-pays, sa profondeur, sont à relier directement aux façades maritimes, et les relations fonctionnelles existant entre le littoral et son arrière-pays s'inscrivent dans des limites qui ne sont ni rigides ni intangibles – à la différence du « littoral d'institution » (Miossec, op. cit.) précédemment évoqué. L'arrière-pays ou hinterland s'inscrit dans une dimension d'interface. L'arrière-pays traduit spatialement la zone d'influence et d'attraction (économique, résidentielle, etc.) d'un port, d'une station balnéaire, ou encore d'un espace protégé, en lien avec la littoralisation des populations et des activités, la maritimisation et la montée en puissance du trafic maritime. « Penser l'évolution des territoires littoraux ne peut pas se faire sans considérer les habitants » (S. Robert et al., op. cit.) et, dans ce cadre, les modes d'habiter des populations des littoraux (permanentes ou temporaires) impliquent d'interroger des hinterlands plus ou moins étendus (mobilités domicile-travail, mobilités touristiques, etc.). Sur le plan économique, il est également difficile de délimiter l'hinterland dans la mesure où la mondialisation, mais aussi les pratiques de « porte à porte » construisent des hinterlands inversés (Paris-Le Havre), profonds, connectés voire interconnectés par les logiques des grands acteurs du transport maritime (CMA-CGM, par exemple). Son étendue dépend de l'importance des axes de communication et de leur capacité structurante au sein des territoires par les voies de communication qui convergent vers les ports, dont les statuts, les emprises et les activités varient et animent inégalement les littoraux. Si la littoralisation des activités a structuré les espaces à l'échelle nationale, il convient également d'intégrer à la réflexion l'échelle mondiale de la maritimisation de l'économie, cette dernière mettant en relation les espaces transformés par la littoralisation.

L'avant-pays maritime mérite également d'être intégré dans les analyses des littoraux français. Il conviendra de mentionner l'importance de la ZEE française (la 2e plus étendue du monde) mais surtout d'insister sur les activités qui se développent en mer à proximité des côtes en lien avec la fonction d'interface des littoraux : pêche et aquaculture, énergies, tourisme, etc. Les effets de ces activités en termes d'organisation spatiale doivent être pris en compte (ports de pêche, industries, stations balnéaires, etc.).

Les littoraux français, des espaces à la fois diversifiés, attractifs et fragiles

Forte de ses façades maritimes dans des contextes climatiques divers (des tropiques aux régions polaires), et de la diversité des morphologies et des paysages côtiers, la France possède un patrimoine littoral remarquable. Ce patrimoine constitue une richesse paysagère et écologique, la source d'un potentiel de développement socio-économique important mais aussi d'enjeux d'appropriations territoriales et de conflits d'usages.

Les littoraux sont des milieux fragiles, exposés à de nombreux aléas au premier rang desquels se trouvent l'érosion (falaises du pays de Caux, littoral girondin, etc.) et la submersion marine, auxquelles s'ajoutent, dans les espaces ultra-marins, les risques liés aux cyclones, tremblements de terre, tsunamis et éruptions volcaniques. Les risques d'érosion et de submersion sont en outre aggravés par le contexte d'élévation du niveau marin observé depuis un siècle et qui va se poursuivre dans les décennies à venir. Le changement climatique est aussi une composante des phénomènes d'eutrophisation affectant aussi bien les côtes métropolitaines (algues vertes en Bretagne) qu'outre-mer (sargasses aux Antilles). Il convient également de

Concours externe du Capes/Cafep

Section histoire et géographie

Programme des sessions 2026 et 2027

mentionner la pollution des espaces littoraux, issues de sources diverses tant terrestres que maritimes (villes et ports, fleuves, rejets induits par la navigation, etc.).

Les influences anthropiques sont essentielles dans la compréhension de l'ensemble de ces risques, au regard de l'occupation et de la mise en valeur des littoraux français par les populations et les acteurs, publics et privés, à toutes les échelles. L'anthropisation croissante des littoraux et leur attractivité, sources d'une artificialisation très marquée, n'est contrebalancée que très localement par des démarches de renaturation ou de régulation des activités, visant à restaurer un fonctionnement plus naturel au littoral, à restaurer/recréer des zones humides, ou encore à réguler les formes d'appropriation du littoral

Afin de préserver les espaces littoraux, plusieurs stratégies existent. Les parcs nationaux offrent ainsi une combinaison d'espaces terrestres et maritimes remarquables et un mode de gouvernance et de gestion qui leur permettent d'en préserver les richesses, tout en étant aussi parfois sources de conflits d'usages. Trois des onze parcs nationaux français sont en milieu littoral, deux en métropole et un en outre-mer. À ces parcs nationaux, il convient d'ajouter les huit parcs naturels marins (dont deux dans l'outre-mer) qui englobent près de 10 000 hectares de milieux humides littoraux, et dont sont riverains 1,4 million de personnes. En outre, certains parcs naturels régionaux sont situés sur des zones littorales en métropole, comme en outre-mer. Il s'agit de territoires protégés et habités, généralement situés dans des zones fragiles, présentant une valeur paysagère, environnementale et patrimoniale, et ayant une double vocation : la protection et le développement durable. À une échelle plus locale, on peut aussi évoquer les quelques 750 sites protégés par le Conservatoire du littoral, ou d'autres types d'espaces protégés permettant de protéger des espaces littoraux fragilisés.

Habiter les littoraux français : des espaces densément peuplés accueillant un large panel d'activités

Les littoraux français sont des espaces densément peuplés. En France métropolitaine, les communes littorales accueillent un peu plus de 10 % de la population sur seulement 4 % du territoire. Ce peuplement est à la fois hérité de multiples phases anciennes d'aménagements des littoraux liés à l'assainissement des zones humides, des paluds et à la poldérisation (Camargue, Landes, Aunis, Saintonge, Flandre, etc.), mais aussi à l'industrialisation et au développement du tourisme littoral (tourisme balnéaire, thalassothérapie, etc.). En termes de trajectoires résidentielles, les littoraux sont des espaces globalement attractifs, ce qui implique une urbanisation et des aménagements parfois massifs, comme, par le passé, dans le cadre de la mission Racine pour le littoral languedocien. En parallèle, la littoralisation des activités industrielles a modifié le paysage littoral national avec la mise en œuvre des grandes zones industrialo-portuaires.

Huit millions de personnes habitent une commune littorale en France en 2016, dont 6,6 millions en France métropolitaine, où la densité de population atteint 265 habitants par km² (contre 45 hab./km² dans les DROM). La population littorale a augmenté de 42 % entre 1962 et 2016 en France métropolitaine et a presque doublé (+ 92 %) dans les espaces ultra-marins sur la même période. À ces habitants permanents s'ajoutent de nombreux touristes et les salariés des activités saisonnières. En période estivale et de vacances scolaires, la population littorale double ainsi en France métropolitaine. Les activités résidentielles et commerciales s'adaptent à ces variations et sont dominantes au sein de l'économie littorale.

Toutefois, les littoraux ne sont pas uniformément attractifs pour les résidents permanents, pour ceux y ayant une résidence secondaire ou les touristes. Face à la variation saisonnière de population, on peut noter une demande croissante – voire une certaine pression – sur le parc de logements dans et autour des stations balnéaires (jusque dans les arrière-pays littoraux), sur la gestion de la ressource en eau, ou encore sur l'organisation des flux touristiques avec des enjeux forts sur les aménagements d'infrastructures de transports. Les grandes phases de l'aménagement du littoral et de l'urbanisation de la seconde moitié du XX^e siècle se sont inscrites dans une dimension régionale, voire nationale, et ont été en partie régulées par la loi Littoral.

C'est désormais largement à l'échelle locale des communes et intercommunalités littorales que s'opèrent les transformations et projets d'aménagement, dans le souci d'accueillir les populations, de développer les

Concours externe du Capes/Cafep

Section histoire et géographie

Programme des sessions 2026 et 2027

activités et les services, tout en ménageant l'espace côtier. Dans les villes portuaires, les anciens fronts d'eau industrialo-portuaires sont souvent des espaces en cours de transformation, comme le quartier de l'Eure au Havre ou le quartier du centre canal et du Mazet à Port-Saint-Louis du Rhône.

Les grandes phases d'aménagement du littoral et les mutations récentes ne doivent cependant pas faire oublier les héritages multiples présents sur le littoral. Malgré la contraction des activités de défense, les grandes bases navales de Brest et de Toulon constituent des nœuds économique et géostratégique de la puissance militaire française. Les nombreux paysages militaires couvrant le littoral sont aujourd'hui parfois valorisés comme des ressources touristiques et patrimoniales, en vue d'assurer un nouveau dynamisme en lien avec les activités connexes. La reconquête de l'arsenal de Rochefort, l'aventure de l'Hermione redonnent un éclairage sur l'action pionnière de l'aménagement littoral. L'essor des sites muséographiques liés aux conflits (plages du débarquement de Normandie, Pointe du Médoc, etc.), à l'histoire de la mer, de la pêche (Fécamp, Concarneau, etc.), la patrimonialisation des phares (Cordouan, phare de l'îlet de Petite-Terre, etc.), des activités littorales (marais salants de Guérande), illustrent la richesse et la diversité des activités du littoral.

Les littoraux sont ainsi des espaces attractifs et, partant, convoités, dans le cadre de la littoralisation des populations et des activités, et de la maritimisation. L'intégration d'activités nouvelles, et notamment le développement de l'éolien littoral et off-shore, génère des tensions et des conflits avec les autres activités littorales, qu'elles soient productives (agriculture, pêche, ostréiculture/conchyliculture, industrie...) ou présentielle (touristiques et résidentielles). À ces conflits se surimpose la coexistence de logiques d'aménagement et d'une volonté croissante de protection des espaces littoraux, le tout dans un contexte de recul du littoral lié à la montée des eaux et affectant de nombreuses régions en particulier les littoraux flamands, charentais ou le delta du Rhône.

Les littoraux, une présence constante dans les thématiques des programmes scolaires du collège et du lycée Si, dans les programmes scolaires du secondaire, aucune partie n'est spécifiquement dédiée à l'étude exclusive des littoraux français, la thématique se prête à de multiples déclinaisons didactiques au sein de nombreux thèmes qui abordent la question des littoraux et qui sont susceptibles de convoquer avec profit l'analyse d'exemples français métropolitains et ultra-marins.

Au collège, l'enseignement de la géographie en cycle 3 est centré sur la notion d'« habiter ». Il introduit des notions géographiques et initie des démarches qui sont ensuite enrichies et approfondies au cycle 4, où les espaces et les territoires dans le cadre de leur aménagement par les sociétés sont questionnés au regard de la durabilité de leur développement et des effets géographiques de la mondialisation contemporaine. En classe de sixième, le thème « Habiter les littoraux », porte sur les espaces littoraux à vocation industrialo-portuaire ou touristique, au sein desquels les différentes formes de pratiques spatiales des littoraux français peuvent être convoquées. Il y est question de caractériser et de différencier les façons d'habiter ces espaces à travers l'étude de leurs conditions naturelles, de leur vulnérabilité ainsi que des types d'activité et des aménagements qui s'y déploient. En classe de cinquième, il est possible d'envisager l'étude du sous-thème intitulé « Prévenir et s'adapter aux risques industriels, technologiques et sanitaires ou liés au changement climatique » à partir du cas d'un littoral français particulièrement exposé à ces phénomènes en raison de sa situation ou des aménagements industriels qui y sont installés. En classe de quatrième, dans le cadre des thématiques intitulées « Le tourisme et ses espaces » et « Mers et Océans : un monde maritimisé », l'espace français, marqué par ses importantes bordures littorales et par ses territoires insulaires diversifiés, est particulièrement éclairant pour mettre en lumière les effets économiques, sociaux et environnementaux très importants de la mondialisation sur les territoires. En classe de troisième enfin, consacrée à l'étude de la France et de l'Europe, plusieurs thématiques intègrent l'étude des littoraux : celle des « espaces productifs et leurs évolutions » où le programme invite à traiter des espaces du tourisme, celle dédiée à « Pourquoi et comment aménager le territoire ? », où les espaces ultra-marins sont étudiés spécifiquement ou encore celle de « La France et l'Europe dans le monde », où les littoraux en tant qu'espaces d'articulation entre le territoire national et le monde font naturellement l'objet d'une attention particulière.

Concours externe du Capes/Cafep

Section histoire et géographie

Programme des sessions 2026 et 2027

Les programmes de géographie du tronc commun du lycée sont conçus de manière à ce que l'étude de la France s'effectue tout au long du lycée, en la replaçant dans un contexte plus large, pour que les futurs citoyens aient conscience des enjeux et de leurs possibilités d'action. En classe de seconde, consacrée aux défis d'un monde en transition sur les plans de l'environnement, du développement et des mobilités, du fait de la richesse et de la fragilité des milieux qui y motivent des politiques d'aménagement et de préservation particuliers, des exemples de littoraux français peuvent être convoqués pour l'étude des « Sociétés face aux risques », s'insérer dans la question spécifique traitant de « La France : des milieux métropolitains et ultramarins entre valorisation et protection » ou même être évoqués lors de l'analyse des « mobilités touristiques internationales ». En classe de première, consacrée aux « dynamiques d'un monde en recomposition », il est envisagé « la littoralisation des espaces productifs » à l'échelle mondiale comme à l'échelle française où l'attention est portée sur l'étude des systèmes productifs français, territoires ultramarins inclus. En classe de terminale, où « les territoires dans la mondialisation » sont étudiés « entre intégrations et rivalités », les mers et océans sont abordés comme « vecteurs essentiels de la mondialisation », dont les effets sur les espaces littoraux sont appréhendés en terme « d'appropriation, de protection et de liberté de circulation ». Dans ce cadre, la puissance maritime de la France métropolitaine et ultra-marine est questionnée et les notions de haute-mer, maritimisation, puissance, route maritime, zone économique exclusive sont explicitement à travailler.

PROGRAMME 2027

Remplacement de la question sur l'Amérique latine par une nouvelle question sur le Pacifique. Toutes les autres questions de programme sont maintenues à l'identique (cf ci-dessus la présentation du programme 2026).

HISTOIRE

- **Gouverner l'Empire romain de Trajan à 410 après J.-C.**
- **Église, société et pouvoir dans la chrétienté latine (910-1274) (question nouvelle en 2025)**
- **L'Empire colonial français en Afrique : métropole et colonies, sociétés coloniales, de la conférence de Berlin (1884-1885) aux Accords d'Evian de 1962**

GÉOGRAPHIE

- **Environnements : approches géographiques**
- **Le Pacifique (nouvelle question)**
- **Les littoraux français**

Le Pacifique

Lettre de cadrage :

Cette question invite les candidats à renverser leurs points de vue et leur représentation du monde et à considérer l'espace pacifique à l'aune des propos de l'écrivain et anthropologue tongien Epeli Hau'Ofa, non pas comme des mers lointaines et des îles isolées, mais comme une mer d'îles - et de littoraux - en relation

Concours externe du Capes/Cafep

Section histoire et géographie

Programme des sessions 2026 et 2027

les uns avec les autres, formant un vaste réseau de territoires et de peuples partageant des cultures et/ou des enjeux communs (Epeli Hau'Ofa, 1993).

De quel Pacifique parle-t-on ?

Le Pacifique désigne d'abord la principale subdivision de l'océan Mondial (voir Spilhaus, 1942), traditionnellement délimitée par les continents asiatique et américain, le détroit de Béring au nord et le 60^e parallèle au sud (limite de l'océan Austral). Cette immense étendue marine couvre près d'un tiers du globe, avec une superficie supérieure à celle de l'ensemble des terres émergées. Cet océan sépare et relie à la fois trois continents - Asie, Amériques et Océanie - et surtout des îles, des archipels et des littoraux souvent très éloignés les uns des autres. Mais si la superficie et les distances rendent difficile l'appréhension de l'espace pacifique dans son ensemble, celui-ci correspond bien à l'une des grandes régions mondiales : une région organisée et animée par des interactions nombreuses, diverses et anciennes entre les espaces, les territoires et les sociétés des îles et des rives de l'océan Pacifique. La question ne peut donc être réduite au seul océan qui lui donne son nom ; en revanche, la dimension maritime est centrale : elle révèle la cohérence de cet ensemble géographique et est présente dans de nombreuses problématiques - géohistoriques, géopolitiques, géostratégiques, géoculturelles, géoéconomiques et géoenvironnementales - du sujet.

La délimitation retenue considère l'ensemble des sociétés et des territoires insulaires et archipélagiques d'Océanie, cinquième partie du monde inventée par les géographes français du XIX^e siècle, et concept européocentré, parfois considéré comme un peu désuet (Laux, 2011). Mais elle s'émancipe des métagéographies océaniques ou continentales, pour s'ouvrir aux États des façades maritimes de l'Asie et de l'Amérique, exclusivement abordées dans le cadre de leur rapport au Pacifique. Par exemple, la première puissance mondiale, les États-Unis d'Amérique, est insérée dans le sujet à partir de ses territoires insulaires (Aléoutiennes, Hawaï, Guam...), mais également de sa stratégie militaire dans la région, de sa projection de puissance, de ses alliances régionales, de ses échanges économiques et culturels dans le Pacifique, des enjeux environnementaux, des imaginaires qui concernent le Pacifique (identité, lieux de mémoire, tourisme, altérité...). Dans la décennie 1980, les géographes français Benoît Antheaume et Joël Bonnemaïson évoquaient déjà le nécessaire dépassement de la seule dimension océanique, en présentant le Pacifique comme un espace gigogne, en partant d'un immense bassin pacifique, englobant les deux principales puissances mondiales, échelle de référence pour la mondialisation et les enjeux géostratégiques, puis l'Asie-Pacifique, qui correspond à l'élargissement contemporain des horizons asiatiques, et l'Océanie, espace géopolitique et de coopération régionale, et enfin le Pacifique insulaire, centré sur des problématiques spécifiques.

La notion de Pacific Rim utilisée en géographie humaine anglophone (Johnston et al.) pour désigner l'ensemble des territoires riverains du Pacifique, ainsi que certaines îles océaniques, associés par leurs échanges économiques et par les enjeux géopolitiques, peut aussi aider à cerner cet espace. Cela nécessite d'identifier les territoires littoraux (villes portuaires, régions urbaines littorales, façades maritimes, espaces touristiques, etc.) continentaux ou insulaires, qui constituent des centres d'impulsion ou des périphéries diversement intégrées d'un système spatial pacifique, lui-même organisé en sous-systèmes régionaux appuyés, par exemple, sur certaines mers bordières. Ainsi, la question conduit à s'intéresser au Japon, dans ses relations et échanges à la fois transpacifiques en direction de l'est (Amériques) ou du sud (Océanie), mais également à l'échelle de la mer de Chine orientale ou de la mer Jaune. L'étude des mers bordières de l'océan Pacifique ne doit pas être systématique, car leur poids en termes de peuplement, de développement, de dynamisme économique et d'enjeux environnementaux ou géopolitiques varient, de même que leur importance pour penser l'objet géographique « Pacifique ». Mais certaines sont essentielles pour comprendre les relations entre les rives est et ouest du Pacifique, le rôle de l'ensemble Pacifique à l'échelle mondiale ou encore pour donner à voir l'organisation différenciée et hiérarchisée d'un espace Pacifique. Si la notion d'Indopacifique occupe une place croissante dans les stratégies des États qui possèdent des intérêts dans les océans Indien et Pacifique, elle n'est pas insérée dans le sujet proposé.

Concours externe du Capes/Cafep

Section histoire et géographie

Programme des sessions 2026 et 2027

Enfin, pour penser « tout » le Pacifique, il faut aussi pouvoir se placer du point de vue des États et peuples qui le constituent et saisir la vision qu'ils ont de leur propre monde, souvent à distance des perspectives européennes. Cela nécessite notamment de maîtriser le concept d'iléité (tel qu'il a pu être développé par J. Bonnemaison), et ne pas associer a priori l'insularité à l'isolement ou à la fermeture. Les candidats sont invités à appliquer cet effort de décentrement pour envisager également les autres États continentaux ou archipélagiques à dimension et/ou ouverture pacifique (Canada, Mexique, Pérou, Chili, Russie, Japon, Chine, Philippines, France ou encore Indonésie).

Invention européenne et héritages historiques impériaux

Le Pacifique est structuré par des sociétés littorales et insulaires aux héritages divers, ainsi que par des puissances extérieures qui ont façonné ses territoires par l'exploration, l'impérialisme, la colonisation, l'exploitation, les conflits (parfois mondiaux) ou encore l'influence économique et militaire. Cet espace a d'abord été pensé par l'Europe au retour du premier tour du monde, débuté par Fernand de Magellan, promoteur du terme Pacifique, à partir de la fabrique d'un immense empire espagnol, entre Amérique et Philippines. Plus tard, les voyages de James Cook en Océanie et à Hawaï, et de Charles Darwin aux Galapagos viennent nourrir les connaissances et les représentations européennes sur ce « bout du monde ». La géohistoire de cet espace océanique, l'invention européenne de son découpage géographique (Grataloup, Capdepuy) et de ses divisions (Tcherkézoff), son insertion dans la mondialisation, peuvent constituer une entrée au cœur de la question. Les candidats sont également invités à réfléchir à l'émergence d'autres imaginaires géographiques (Argounès, Singaravélou, Staszak), en particulier aux spatialités et territorialités en concurrence mémorielle, culturelle, politique et spatiale avec les découpages traditionnels, qu'ils soient héritages anciens ou enjeux contemporains (récit régional sinocentré de Pékin, références mélanésiennes de l'Indonésie, diplomatie austronésienne de Taiwan, Enfants ultramarins de l'Inde ou concept chilien de tricontinentalidad). Quant au Moana ou Te Moana Nui a Hiva polynésien, il représente une forme de réappropriation symbolique de l'océan que les Occidentaux nommèrent océan Pacifique (Saura).

Depuis des siècles, des États riverains ou ultramarins se sont appropriés îles et archipels de cet immense bassin, Chine et Japon pour les archipels de la mer de Chine orientale ou l'archipel Ogasawara, États-Unis et Russie pour les îles aléoutiennes, Indonésie pour une partie de la Papouasie, l'Irian-Jaya, Pérou ou Chili pour les îles proches de l'Amérique latine, mais ce sont surtout les explorations européennes (XVIe-XIXe siècles), qui ont vu Espagnols, Portugais, Britanniques, Français et Hollandais cartographier la région, revendiquer et organiser les territoires, parfois en colonies de peuplement. Si les Espagnols sont présents en Micronésie depuis la fin du XVIe siècle et que la Grande Bretagne s'est emparée de l'Australie en 1788, la principale période de prise de possession des îles débute avec le traité de Waitangi (1840), en Nouvelle-Zélande, avant l'appropriation du Pacifique insulaire jusqu'à la Première Guerre mondiale. Les États-Unis annexent les Philippines en 1898 et en resteront maîtres jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Le Japon pour sa part renforce sa présence au XIXe siècle (conquête de Taiwan lors de la première guerre sino-japonaise, 1894-95) et devient une puissance régionale maritime incontournable - ce qui se confirme dans l'entre-deux-guerres, notamment en Corée et en Micronésie. La Seconde Guerre mondiale a profondément remodelé la géopolitique du Pacifique, et débuté les dynamiques d'indépendance et d'autodétermination, très récentes à l'échelle mondiale, c'est-à-dire des années 1960 aux années 1990. Toutefois, la France, les États-Unis, le Royaume-Uni, le Chili ou la Nouvelle-Zélande continuent d'administrer des territoires dans la région, sous une très grande diversité de statuts politiques (Gay). Les candidats devront posséder quelques grands repères géohistoriques, pour comprendre les questions stratégiques, politiques et économiques en cours dans la région, ainsi que l'histoire de la relation avec les principaux acteurs régionaux ou mondiaux, afin d'interroger les logiques de dépendance et d'émancipation (Argounès, Mohamed-Gaillard, Vacher).

Le Pacifique entre Washington et Pékin

Concours externe du Capes/Cafep

Section histoire et géographie

Programme des sessions 2026 et 2027

Le Pacifique est un espace d'expression de la compétition entre les deux premières puissances mondiales et du bouleversement actuel des rapports de force et des alliances, ce qui exige de savoir mobiliser des grilles de lecture géopolitique et géostratégique. Par-delà les revendications territoriales et les pressions dans son voisinage maritime immédiat, en particulier en mer de Chine orientale et méridionale, Pékin cherche à s'affirmer comme la grande puissance d'une des rives du Pacifique, entraînant un changement structurel majeur. Se dessinent de nouveaux rapports de force commerciaux, dans un Pacifique désormais installé au cœur de la mondialisation, notamment par la maritimisation de l'économie ou même les câbles sous-marins (Hamel). La Chine est devenue le principal partenaire commercial de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, et est incontournable pour une majorité des États insulaires qui restent en marge du commerce mondial. Face à ces ambitions dans un océan considéré auparavant comme un « lac américain », Washington renforce sa stratégie de « pivot américain vers l'Asie », par un rééquilibrage vers le Pacifique, un désengagement au Moyen-Orient et plus récemment en Europe, et des perspectives renouvelées vis-à-vis de la Russie. La première puissance mondiale s'appuie sur la flotte du Pacifique (3^e et 7^e flotte, soit près des 2/3 de forces navales états-uniennes), et sur certains territoires stratégiques comme Guam ou Hawaï.

Les stratégies pacifiques des puissances régionales, souvent alliés dépendants mais indispensables pour les États-Unis (par exemple Japon, Corée du Sud ou Taiwan), sont tout aussi importantes à considérer dans cette approche. L'Australie, la Nouvelle Zélande ou la France montrent également des inquiétudes face aux incertitudes sur le soutien américain et l'expansion chinoise sur de nombreux fronts, économique, diplomatique et sécuritaire (Argounès). Les deux puissances océaniques, un temps gendarmes du Pacifique sud, inscrivent désormais leur politique régionale dans cette perspective et dans une lutte d'influence avec la Chine et d'autres acteurs émergents (jusqu'à Taïwan, Cuba et l'Azerbaïdjan). En effet, les quatorze États du Pacifique insulaire – Papouasie Nouvelle Guinée, Fidji, Palau, Tonga, Tuvalu, Samoa, Vanuatu, Micronésie, Kiribati, Nauru, îles Marshall, îles Salomon, îles Cook et Niue -, auparavant en marge des enjeux géopolitiques et stratégiques, sont depuis deux décennies l'objet de très nombreuses attentions des grandes puissances, y compris au regard de la composante numérique (Cattaruzza, Limmonier) ou environnementale de leur stratégie diplomatique.

Après des décennies favorables à différents projets de coopération et/ou d'intégration régionale, le contexte est désormais très différent. Le foisonnement des différentes structures est à la mesure de l'immensité du Pacifique, des intérêts à la fois communs et divergents existants, et de l'importance stratégique du libre-échange et des accords commerciaux (APEC, ASEAN + 3, l'ASEAN + 6, TPP ou encore RCEP entrée en vigueur en 2022). Un régionalisme océanique existe également (CPS, FIP), complété par un sous-régionalisme correspondant aux divisions traditionnelles de la région (Groupe fer de lance mélanésien, Groupe des dirigeants polynésiens, Forum des îles micronésiennes). Enfin, d'autres initiatives réunissent les acteurs insulaires, comme l'Alliance des Petits États insulaires (AOSIS), pour la défense des intérêts des États parfois considérés comme particulièrement vulnérables face aux changements climatiques (Duvat).

Un monde en mutation et en transition

S'il n'est pas attendu une connaissance précise de tous les territoires ou une suite de monographies nationales, la maîtrise des grandes problématiques de cet ensemble régional et des dynamiques qui leur sont liées est fondamentale. La diversité de cet ensemble géographique du Pacifique, et les importantes disparités entre les territoires et les sociétés, devront être abordées, et ce, à différentes échelles et sous différents angles, par exemple entre Pacifique nord et Pacifique Sud, entre Australie et Nouvelle-Zélande d'un côté et leurs voisins en développement de l'autre, ou encore entre métropoles et dépendances (par exemple entre l'Équateur et les Galapagos). Une réflexion assez large est attendue non seulement sur les milieux insulaires et littoraux, les changements environnementaux (climat, biodiversité), les risques (naturels et technologiques) et la vulnérabilité, mais aussi sur le peuplement et ses dynamiques, et sur la question

Concours externe du Capes/Cafep

Section histoire et géographie

Programme des sessions 2026 et 2027

particulière des minorités et des migrations (de l'autochtonie aborigène ou maorie à l'immigration asiatique et océanienne en passant par la traite, ou blackbirding).

La question permet également de traiter des transports et des mobilités, des systèmes productifs (Kowasch), en particulier lorsque ces derniers se démarquent par leur singularité (extraction minière, agriculture d'exportation, industrie de pointe, paradis fiscal, tourisme). Les processus de littoralisation et de métropolisation à l'œuvre sur les différentes rives, continentales ou insulaires, devront être maîtrisés. Les imaginaires géographiques et plus largement la géographie culturelle ont toute leur place dans ce sujet. Ainsi, si le tourisme est devenu une activité incontournable pour les îles du Pacifique (Blondy), elles représentent moins d'un millième du tourisme international, mais celui-ci leur doit beaucoup en termes d'imaginaires et de pratiques : surf, cocotier, hula girl, pareo, collier de fleurs, bronzage, etc. (Gay). Des références littéraires, picturales, cinématographiques ou muséales sont bienvenues. On peut penser au Voyage autour du monde de Bougainville et pourquoi pas au Supplément au voyage de Bougainville de Diderot ; au roman de William Golding *Sa Majesté des Mouches* (1954) ; à des tableaux et écrits de Paul Gauguin et plus tard ceux d'Henri Matisse ; aux deux films de Clint Eastwood sortis en 2007, *Mémoires de nos pères* et *Lettres d'Iwo Jima*, qui tentent de faire valoir deux points de vue sur la bataille d'Iwo Jima (1945) ; et plus récemment à *Pacification : tourments sur les îles d'Albert Serra* (2022). Les collections des musées s'inscrivent également dans cette géographie culturelle et certaines expositions ont participé à de nouveaux regards sur ces territoires. Pour en faire bon usage, il est toutefois nécessaire de comprendre ce qu'est l'exotisme et ce qu'il implique (Staszack, Bensa).

Les îles et archipels occupent une place privilégiée dans l'étude cette question sur le Pacifique, notamment les « petites nations » de ce que l'on nomme le Pacifique insulaire. Il s'agit de s'interroger sur les modèles de développement de ces territoires marqués par la distance et parfois l'isolement, sur leurs mutations et adaptations (notamment en matière de souveraineté) et sur les limites et les conflits socio-environnementaux qui en résultent. Certains États composés d'îles basses comme le Tuvalu ou Kiribati sont devenus emblématiques du changement climatique et de ses conséquences (Duvat-Magnan) ; la question de l'adaptation, de l'effondrement démographique ou parfois des réfugiés climatiques y est désormais prégnante. La tension entre exploitation et protection des ressources naturelles est également très présente dans le Pacifique insulaire, et au-delà.

Les eaux du Pacifique (ZEE et haute mer) constituent un exemple des défis contemporains, sur le plan géopolitique bien sûr (au sujet des frontières, du contrôle et de la sécurité, ou encore de la gouvernance de ces espaces), mais aussi relativement à l'environnement planétaire. L'extraction offshore de nodules polymétalliques ou de cobalt, la pollution plastique, la pollution radioactive, la pêche à la baleine, la surpêche sont autant d'entrées possibles pour étudier ces défis qui sont souvent médiatisés et connus d'une opinion publique mondiale.

Le Pacifique, un sujet de géographie du territoire français

Sans en faire un objet en soi, la connaissance particulière des territoires français du Pacifique, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna, est attendue. Ces trois territoires présentent une diversité de statuts et de capacités législatives, depuis les compétences étendues du congrès de Nouvelle-Calédonie jusqu'aux prérogatives et à l'autorité des rois coutumiers de Wallis-et-Futuna reconnues par la République, en passant par l'autonomie et les compétences de droit commun de la Polynésie française (Gay). Ils sont marqués par l'histoire impériale et coloniale française, par une très grande distance avec la « France hexagonale » et une proximité géographique et culturelle avec les îles et archipels mélanésiens ou polynésiens. Les relations de ces territoires avec la Métropole s'inscrivent dans le sujet, sans négliger les tensions et les conflits qui ont pu par exemple entraîner des violences en Nouvelle-Calédonie en 2024, ni les relations économiques et politiques avec Paris. Il s'agit également de comprendre leur insertion dans la région, dans le cadre de la politique de voisinage, ou de stratégies d'intégration régionale. L'étude de ces sociétés et territoires dits ultramarins sous différents angles (démographiques, sociétaux, économiques,

Concours externe du Capes/Cafep

Section histoire et géographie

Programme des sessions 2026 et 2027

environnementaux, politiques) offre de réelles opportunités aux candidats de mieux connaître les outre-mers et de mieux saisir la dimension « pacifique » d'acteurs publics français à diverses échelles.

Le Pacifique, une présence de plus en plus visible dans les thématiques des programmes scolaires du collège et du lycée

Si le Pacifique n'est pas abordé comme un espace régional en tant que tel dans les programmes, il peut être étudié à partir de l'ensemble des thématiques géographiques et des notions qui sous-tendent les programmes d'enseignement (habiter, transition, espace de mutations, développement, inégalités, risques...) et offre la possibilité d'ouvrir à des exemples ultramarins souvent sous-représentés, comme la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie ou Wallis-et-Futuna. Pour le collège comme pour le lycée, les candidats au CAPES d'histoire-géographie sont invités à connaître, comprendre et analyser les programmes sous l'angle des articulations entre l'espace régional du Pacifique et les notions et problématiques qu'ils portent, notamment à travers des études de cas ou des exemples menés à différentes échelles. Les États du Pacifique constituent des contextes pour des études de cas et des exemples pour traiter de nombreux thèmes ; c'est notamment le cas en sixième (« Habiter un espace de faible densité », « Habiter un littoral »), en cinquième (« Prévenir les risques, s'adapter au changement global, avec les effets potentiels d'un changement climatique dans la région), questions de l'inégal développement), en quatrième avec les mobilités (migrations, tourisms) et la mondialisation (Mers et océans).

Au lycée, le Pacifique peut apparaître à travers les notions de transition, recomposition et mondialisation, qui structurent l'ensemble des programmes du tronc commun. En classe de seconde, des possibilités multiples d'étude sont offertes par un programme intitulé « Environnement, développement, mobilité : les défis d'un monde en transition ». Qu'il s'agisse du thème 1 « Sociétés et environnements : des équilibres fragiles », sur les sociétés face aux risques ou la pression sur les ressources, du thème 2 « Territoires, populations et développement : quels défis ? », sur le développement et les inégalités, ou du thème 3 « Des mobilités généralisées », sur les migrations et les mobilités touristiques, tous offrent de multiples possibilités d'insertion des espaces et des territoires du Monde Pacifique. L'Australie, par exemple, se prête particulièrement à l'étude des processus de métropolisation et de littoralisation du thème 1 de la classe de première comme du thème 2 du programme de terminale « Dynamiques territoriales, coopérations et tensions dans la mondialisation ». Enfin, dans le cadre de la spécialité HGGSP, on pourra s'appuyer sur de très nombreux exemples pris dans l'aire Pacifique pour aborder, en classe de terminale, le thème 1, « De nouveau espace de conquête », avec l'affirmation de la puissance à partir des mers et des océans, l'exploitation et la préservation des ressources des mers et des océans ou l'exemple chinois, le thème 2, « Identifier, protéger et valoriser le patrimoine », sur les usages sociaux du patrimoine pacifique ou les actions de valorisation et de protection dans les territoires français ou encore le thème 5 « L'environnement : entre exploitation et protection », entre approche géopolitique, coopération internationale et impact du climat sur les sociétés.